

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE le 18 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 12 décembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire,

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX (excepté pour le point 15), Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,

Mme Brigitte OSMONT, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, et, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (point 15), M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Pierre NECTOUX (excepté pour le point 15),

Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Guy MONTAGNON, Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI,

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gilles CLERC-RENAUD, conseiller municipal délégué,
Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le MAIRE : Mes chers collègues, j'ai la joie et le plaisir d'accueillir ce soir une nouvelle conseillère municipale, Madame Maria TUNG. Chère Maria, bienvenue au conseil municipal de Saint-Mandé. Vous remplacez notre collègue Jérôme LETIER qui a dû démissionner de notre conseil pour des raisons professionnelles. Vous habitez Saint-Mandé Nord et vous êtes une Saint-Mandéenne extrêmement engagée, en particulier au niveau des associations de parents d'élèves et de l'association Café Diabolo qui a vocation à se préoccuper d'apporter un dialogue, un partage, dans un souci de compréhension et de connaissances pour les parents sur la famille. Je vous souhaite la bienvenue.

Je voudrais aussi remercier en votre nom à tous Jérôme LETIER, qui a participé depuis 2008 à notre conseil avec beaucoup d'assiduité. Conseiller municipal délégué au Développement durable auprès de Florence CROCHETON, il avait beaucoup participé à la charte sur le civisme et tous les engagements que nous avons essayé de mettre en place, qui sont d'ailleurs mis en œuvre petit à petit Il participait pleinement à l'ensemble des commissions dont il était membre. C'est un jeune Saint-Mandéen, mais le destin professionnel l'appelle et il se doit d'y répondre. En conséquence, il a demandé à quitter notre conseil, avec beaucoup de regrets, comme il m'a chargé de vous le dire. Nous le reverrons dans de nombreuses manifestations, quand son emploi du temps le permettra. Je voudrais donc, en votre nom à tous, en particulier au nom de l'équipe municipale et de la majorité à laquelle il appartenait, lui dire toute notre amitié et naturellement lui souhaiter un très vif succès dans ses nouvelles missions.

Mes chers collègues, plusieurs petites interventions, avant de commencer le conseil municipal.

Tout d'abord, vous avez sur votre table une tablette informatique qui va nous permettre d'avoir une liaison beaucoup plus formelle et beaucoup plus précise de l'ensemble des documents du conseil et des différentes commissions. Le service informatique est à votre disposition pour vous aider à en comprendre le fonctionnement. Christophe BEUVIERE, responsable du service, vous a adressé un petit mail pour vous donner l'ensemble des coordonnées auxquelles le service sera à votre disposition pour toute la mise en route de cette tablette, et vous permettre ainsi de l'utiliser le mieux possible et pleinement.

Deuxième élément, je voudrais vous donner des nouvelles de Nadège Harguindeguy, qui est toujours hospitalisée et a fait ses premiers pas il y a 2 jours, toujours très choquée. Elle est sortie du coma dans lequel elle était plongée, avec une résorption très forte des œdèmes qu'elle avait au cerveau. Mais elle est encore extrêmement faible du fait des différentes fractures qu'elle a subies lors du choc du 28 novembre dernier. Elle a été opérée pour les fractures de l'épaule. Les médecins et tous les services participent à sa remise en forme, à sa reconstruction si je puis dire. Elle est quand même extrêmement choquée, il faut le savoir, et n'a pas encore, tout à fait pris conscience du danger et de la vie qu'elle a failli perdre. J'ai eu l'occasion de la rencontrer à plusieurs reprises, elle a une conscience forte et est heureuse d'avoir des nouvelles des uns des autres, des visites qui lui sont rendues en particulier par ses collègues de la police municipale. J'ai été la voir avec le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Valls. Par sa visite, il est venu lui rendre un soutien très fort que j'ai personnellement apprécié, et je le lui ai dit. En même temps, c'était un geste envers les policiers municipaux qui sont souvent regardés un peu de haut. J'espère et je souhaite que Nadège retrouve très vite ses fonctions parmi nous, et nous pouvons que lui souhaiter un très prompt rétablissement tous ensemble.

Nous avons perdu une personne que vous connaissiez peut-être moins, mais qui m'a beaucoup aidé, Alex Moïse, qui est décédé récemment d'un cancer, et qui nous a beaucoup aidé dans la médiation avec les jeunes. Il a été particulièrement actif, je voulais aussi lui rendre un hommage ce soir, en votre nom.

Mes chers collègues, maintenant, nous sommes installés, vous avez aussi des petits pots de miel, pour les fêtes, une note un peu plus sympathique. Nous avons notre conseil qui nous attend si vous voulez bien, nous allons le débiter.

0. Approbation du précédent compte rendu

M. le MAIRE : Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ?

M. MAHEROU : M. le MAIRE, je voulais aussi témoigner sur Monsieur LETIER qui est pyrénéen comme moi. Il m'a laissé tomber et je suis le seul Pyrénéen, mais on va quand même s'en tirer. Je voulais aussi souhaiter la bienvenue à Maria, ma collègue à ma gauche.

J'ai une petite intervention sur la page 9, à la question, sur le centre de vacances de Saint Véran. J'ai demandé s'il s'appartenait à la commune de Saint-Ouen, je remercie Madame Sophie CHAUDIERE, qui, 48 heures après, m'a téléphoné pour me confirmer qu'il appartenait bien, à la ville de Saint-Ouen dans le 93. Je félicite les communes qui ont refusé de vendre leurs centres de vacances, ainsi ils peuvent accueillir des enfants d'autres communes et principalement les nôtres, merci à eux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès verbal du 25 septembre 2012.

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal en remplacement de M. Jérôme LETIER, Conseiller Municipal, démissionnaire

M. le MAIRE : Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, Mme Maria TUNG a été installée dans les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de M. Jérôme LETIER, Conseiller Municipal démissionnaire.

Concernant les commissions municipales, l'article 2121-21 du CGCT prévoit la désignation des membres au scrutin secret à la proportionnelle, mais précise aussi que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions municipales et a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Suite à l'installation de Mme TUNG, il est décidé de modifier les commissions municipales comme suit :

- espace urbain :

- F. CROCHETON
- C. PALLIERE
- MARGHIERI
- F. DUSSUD
- JP. DARNAULT
- F. FOUGEROLE
- B. OSMONT
- P. DESVAUX
- C. SEVESTRE
- G. CLERC RENAUD
- CARRESE
- J. WEIL
- M. TUNG
- G. TOUATI
- B. ARTHUR
- D. GREAU
- M. MAHEROU

- finances :

- G. MONTAGNON
- C. PALLIERE
- F. CROCHETON
- J. EROUKHMANOFF
- MARGHIERI
- M. MEDINA
- G. CLERC RENAUD
- J. WEIL
- M. TUNG
- G. TOUATI
- B. AINS
- B. ARTHUR
- M. MAHEROU

- développement économique :

- F. DUSSUD
- JP. NECTOUX
- P. DESVAUX
- S. GAUBERT-FRYDMAN
- G. MACHIN
- P. POLITO
- D. JUSOT
- G. ARLETTE
- J. WEIL
- M. TUNG
- G. TOUATI
- B. AINS

2. Désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP

M. le MAIRE : La Ville de Saint-Mandé a adopté, lors du Conseil Municipal du 13 mars 2012, les statuts modifiés de l'ACTEP, en vue de la création du syndicat mixte d'études et de projets du même nom.

Par arrêté préfectoral en date du 12 novembre dernier, le syndicat mixte ouvert de l'ACTEP a été créé.

Les statuts annexés à l'arrêté prévoient l'obligation pour le Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité syndical.

Toutefois, lors de sa séance du 7 septembre 2011, le Conseil Municipal avait déjà procédé à la désignation du délégué de la Ville auprès de l'ACTEP, en la personne de M. le MAIRE, Patrick BEAUDOUIN, ainsi que son suppléant, Mme Françoise FOUGEROLE, adjointe au Maire.

Cependant, en début d'année 2012 le Conseil Général de Seine-Saint-Denis s'est retiré du projet de création du syndicat mixte ouvert de l'ACTEP, obligeant le Conseil Municipal à se prononcer sur les statuts modifiés du futur syndicat mixte, lors de sa séance du 13 mars 2012.

Puisque la délibération du Conseil Municipal, en date du 7 septembre 2011, désignant les délégués de la Ville, se basait sur une version des statuts antérieure à celle du 13 mars dernier, le Conseil Municipal se trouve donc aujourd'hui dans l'obligation de procéder à une nouvelle désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du syndicat mixte ouvert de l'ACTEP.

Mme ARTHUR : est-il possible de présenter d'autres candidats ?

M. le MAIRE : Si vous le voulez, on procédera à un vote.

Mme ARTHUR : comme nous l'avons fait lors de la première désignation, nous souhaitons présenter Madame Geneviève TOUATI comme titulaire et Monsieur Michel MAHEROU comme suppléant.

Vote :

26 pour désigner Monsieur BEAUDOUIN délégué titulaire et Mme FOUGEROLE déléguée suppléante ;

5 pour désigner Mme TOUATI déléguée titulaire et M. MAHEROU délégué suppléant.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP comme suit :

Liste d'Union « Avec vous, Saint-Mandé passionnément » : 2 sièges

Liste « Saint-Mandé ouvrons l'avenir » : 0 siège

Liste « Nous, c'est à gauche » : 0 siège

Le Conseil Municipal élit M. Patrick BEAUDOUIN, Maire de Saint-Mandé, représentant titulaire, et Mme Françoise FOUGEROLE, adjoint au maire, représentante suppléante, au Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP.

3. Décision modificative n°2 du budget primitif 2012 de la commune

M. MONTAGNON : La présente décision modificative se caractérise par de simples réajustements de crédits d'un chapitre à un autre. Ils sont liés à une gestion plus fine du budget.

En fonctionnement :

- Des frais d'annulation de séjours et colonies ont été facturés à la Ville. Ils sont compensés par les « économies » réalisées sur l'achat de la prestation de services de ces mêmes séjours et colonies (21 100 €).
- Des frais de publications relatifs aux travaux de l'avenue du Général de Gaulle n'avaient pas été budgétés. Ils ont permis une meilleure information des Saint-Mandéens sur les travaux (3 142 €).
- La notification définitive du FNGIR (fonds de compensation mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle) a été plus élevée qu'initialement communiquée. Cette ligne comptable avait fait l'objet d'une réduction des crédits inscrits trop importante lors de la DM de juin (19 384 €).
- Le nombre de familles bénéficiant de l'Allocation de garde d'enfant à domicile va en croissant. Ainsi, les familles bénéficiaires sont passées de 80 en janvier à une centaine en fin d'année. Le montant versé est en moyenne de 140 € par mois et par famille. La somme budgétée n'est pas suffisante. Il convient de l'ajuster (20 000 €).
- Enfin, deux subventions exceptionnelles sont inscrites au profit des associations "Football Club de Saint-Mandé" (4 000 €) et "la Passerelle" (1 790 €).
- Les dépenses nouvelles sont prises en charge par des recettes supplémentaires concernant les droits de voirie (48 316 €).

En investissement :

- Une réaffectation des crédits liés à la signalétique de la médiathèque d'un chapitre à un autre est nécessaire (7 121 €).
- Des ajustements au sein des crédits relatifs aux besoins informatiques sont réalisés. Le déploiement d'équipements non prévus initialement au sein des écoles et des services ont été réalisés. Ces dépenses nouvelles sont compensées par des économies effectuées lors de l'acquisition des logiciels.
- Le marché de l'opération d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle a fait l'objet d'un avenant (62 006 €). Celui-ci est financé par les économies réalisées par les services techniques sur d'autres postes de dépenses.

M. le MAIRE : Merci, cher Guy, de vos précisions, y a-t-il des questions ?

Mme TOUATI : *Monsieur le MAIRE simplement une explication de vote. Dans la mesure où nous votons contre le budget, nous n'allons pas voter pour une délibération modificative.*

M. le MAIRE : *Merci, Mme TOUATI, de votre explication de vote.*

M. MONTAGNON : *Vous l'avez vu, la DM est d'un montant extrêmement faible. C'est révélateur de la qualité des comptes de la ville.*

La plupart d'entre vous sont au courant que Jean-Baptiste DESBORDES, notre directeur financier, va aller voguer vers d'autres cieux. Je souhaitais le remercier officiellement pour la qualité du travail qu'il a effectué. Nous avons pris les finances de la ville au même moment, il est arrivé à peu près lors des dernières élections. Cela a toujours été un extrême plaisir de travailler avec lui, avec une grande rigueur, une très grande réactivité, une grande diplomatie. Nous sommes dans des postes où il faut savoir dire non, et ce n'est pas toujours facile à dire, toujours avec le sourire.

Au sujet de la rigueur, je voulais d'ailleurs dire que la ville a obtenu la note de 18,8. C'est Mme OLLIER, notre trésorière, qui nous l'a annoncée. Sachant que la moyenne départementale est à 15,8, la moyenne régionale 16 et 16,5 ; ce qui prouve bien que nos comptes sont extrêmement bien tenus.

M. le MAIRE : M. DESBORDES sera remplacé très prochainement par un nouveau directeur du service des finances et du budget qui nous arrive de Courbevoie. Il arrivera mi-février.

Le Conseil Municipal approuve la présente décision modificative n°2 du budget 2012 comme suit :

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

4. Versement d'un acompte de subvention au groupement d'intérêt public (GIP) « Mission Locale des villes du Nord du Bois »

M. EROUKHMANOFF : Conformément à la convention quinquennale d'objectifs et de moyens années 2012-2016 entre la Ville de Saint-Mandé et le GIP "mission locale des villes du nord du bois", ce dernier sollicite le versement, courant janvier, d'un acompte calculé sur la base de 25 % de la subvention de l'année précédente.

Pour la Ville de Saint-Mandé, cet acompte, versé en janvier 2013, s'élève à 3 130,00 € soit 25 % de 12 520,00 €, subvention de 2012.

La subvention de 2013 s'élevant à 12 833,00 € (augmentation de 2,5 % par rapport à 2012), le solde, soit 9 703,00 €, sera présenté après le vote du budget 2013.

Aussi, il est proposé d'allouer cet acompte de 3 130,00 € de la subvention avant le vote du budget 2013, au GIP "Mission Locale des villes du Nord du Bois".

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'un acompte d'un montant de 3 130,00 € au GIP "Mission Locale des villes du Nord du Bois".

5. Subvention exceptionnelle à l'association « Football Club » de Saint-Mandé

Mme SEVESTRE : L'association « Football Club de Saint-Mandé » a sollicité une aide exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

L'association a pris à sa charge la location de terrains d'entraînement à l'INSEP. Cette dépense supplémentaire a fortement impacté son budget pour l'année 2012.

Compte tenu de l'importance de l'association au sein de la vie locale, il est nécessaire que la Ville de Saint-Mandé participe à cette dépense par le biais de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association « Football Club de Saint-Mandé ».

6. Modification du tableau des effectifs et des emplois de la ville

M. DARNAULT : Il est proposé différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et à la nomination suite à un avancement.

Pour la filière médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
----------------	--------------	--------------	------------

ATSEM 1 ^{ère} classe	31	+ 3	34
-------------------------------	----	-----	----

Pour la filière Police Municipale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Brigadier chef principal	3	+1	4

Pour la filière culturelle :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Assistant d'enseignement artistique principale de 1 ^{ère} classe TNC 7H	2	-1	1
Assistant d'enseignement artistique principale de 1 ^{ère} classe TNC 4H	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 ^{ème} classe TC	4	+1	5
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 ^{ème} classe TNC 10H	5	-2	3
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 ^{ème} classe TNC 8H	3	+ 1	4
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 ^{ème} classe TNC 6H	1	- 1	0
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 ^{ème} classe TNC 4.5H	2	+ 1	3

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et à la nomination suite à un avancement.

7. Suppression de l'attribution de la prime spéciale d'installation

M. DARNAULT : La collectivité souhaite s'engager dans une démarche de résorption de l'emploi précaire en permettant, progressivement, à un certain nombre d'agents non titulaires d'être nommés stagiaires, puis de devenir titulaires de la fonction publique territoriale.

Historiquement, des dispositions réglementaires prévoient la possibilité d'instaurer une prime spéciale d'installation en Ile-de-France afin de compenser un défaut d'attractivité et les prix de l'immobilier.

Cette mesure d'incitation à venir travailler en Ile-de-France s'adressait aux nouveaux fonctionnaires stagiaires.

Aujourd'hui, les agents devenant stagiaires sont déjà installés de longue date en Ile-de-France et le plus souvent engagés contractuellement en tant que non titulaire.

C'est pourquoi, l'attribution de la prime spéciale d'installation n'apparaît plus justifiée.

Par ailleurs, la collectivité doit trouver les financements lui permettant de mettre en œuvre au profit du plus grand nombre sa démarche de résorption de l'emploi précaire.

À l'occasion de la mise en stage d'un agent non titulaire, la reprise d'une partie de son ancienneté entraîne une revalorisation de son traitement et donc un coût supplémentaire. Il n'apparaît pas budgétairement possible de procéder à ses revalorisations en y additionnant le versement d'un nombre croissant de primes d'installation.

Au vue des projections financières, nous verserons 41 100 € de primes d'installation en 2013 au titre des mises en stage en 2012.

La suppression de la prime spéciale d'installation, alors que le nombre de mises en stage sur un grade de la fonction publique territoriale augmente, permettra de libérer 61 650 € en 2014 et entre 20 555 € et 32 796 € sur chaque exercice suivant.

Mme TOUATI : Cette question a fait l'objet d'un long débat en commission des finances. À cette occasion, je remercie M. SALIS et M. MONTAGNON pour les explications qui ont été fournies. Personnellement je n'avais pas trop saisi un certain nombre de choses dans la délibération qui était proposée. Nous allons voter contre cette délibération pour les raisons suivantes.

Elle nous a déjà été proposée comme une contrepartie à un mieux, c'est-à-dire la titularisation d'un plus grand nombre d'agents de la collectivité territoriale, et donc la fin pour ces personnes d'une forme de précarité et d'absence de stabilité dans l'emploi. Ce sont des objectifs que l'on ne peut que partager. Pour autant, c'est une intention, et cela a bien été confirmé lors de la commission des finances. Nous ne votons pas, aujourd'hui, sur un nombre d'agents qui vont être titularisés, nous votons sur la suppression d'une prime. Le nombre de titularisations peut être très variable, cela a été reconnu en commission des finances ; d'autant que tout le monde le sait et nous le savons pertinemment : l'année 2013 sera une année difficile.

On va donc retirer cette prime, de 2 000 euros versée une fois si j'ai bien compris, à des personnes qui ont des traitements tout à fait modiques. On va prendre une délibération qui n'est qu'un début, parce que si j'ai bien compris ce qui s'est dit en commission des finances, il n'est pas du tout exclu que dans les mois qui viennent on soit appelé à se prononcer sur la suppression d'autres primes. Quelque part, on entame le pouvoir d'achat de personnes à revenus modestes. Monsieur SALIS a bien dit que quand il devait l'expliquer aux agents, il était quand même obligé de faire « un package », et bon an mal an, les personnes acceptaient. On peut accepter contraint et forcé. Il est vrai que par les temps qui courent, si l'on vous propose la titularisation sans la prime, je pense qu'il y a peu d'agents qui vont refuser, sauf des personnes qui auraient des raisons personnelles.

Pour l'ensemble de ces raisons, et parce que nous maintenons qu'il y a d'autres possibilités de faire des économies dans la commune, on connaît la masse financière que représente le traitement à travers le budget, cela se joue sur une somme de 41 500 € en 2013, sur le plan des principes nous ne pouvons que voter contre. D'autant que vous ne pouvez absolument pas nous dire : « en contrepartie de cela, on va titulariser tant de personnes », et je ne pense pas que ce soir vous puissiez nous donner la moindre certitude sur ce point. Nous ne voulons donc pas entrer dans un mécanisme de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires de la collectivité territoriale qui sont loin d'être bien payés. Ensuite, j'ajouterai une chose, et je pense que M. DARNAULT ne me contredira pas sur ce point, dans le privé, il n'y a certes pas la sécurité de l'emploi et c'est un gros problème, mais quand une prime est inscrite dans une convention collective, on ne peut pas la retirer comme ça, il faut des négociations et des discussions. Alors c'est quand même sidérant quelque part, je sais que les textes l'autorisent, que le régime dans le secteur public soit moins négocié que dans le privé, qui finalement devient, sur ce terrain-là, pratiquement un exemple.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre.

M. le MAIRE : Merci de vos explications de vote. M. DARNAULT, une explication complémentaire.

M. DARNAULT : On ne s'est pas vu lors de la Commission, j'en étais tout à fait désolé, c'est rare. On pourrait passer le reste de la soirée sur le sujet. Dans le privé, les primes de rideaux ne sont pas souvent en convention collective. Dans toutes les entreprises que je gère depuis 10 ans, on a abandonné toutes les primes. Derrière tout cela, les non titulaires peuvent très bien, s'ils le souhaitent, ne pas procéder à la titularisation. Quand on devient titulaire, il y a un certain nombre de primes en fonction des grades, une revalorisation. Il y a donc quelque chose qui vient en plus, les 41 000 ou 43 000 €, ce sont tous les ans, ce n'est pas un « one shot ». Vous avez dit qu'il y avait beaucoup d'endroits où l'on peut faire des économies. Pour avoir passé de nombreuses heures avec mon collègue adjoint des finances, je peux vous dire qu'il n'y en a pas tant que cela. Aujourd'hui, c'est mon attitude et je pense qu'elle est partagée par bon nombre de mes collègues, nous privilégions au maximum la non-précarité.

J'ai le nombre exact d'agents, vous les aviez demandés et M. SALIS n'avait pas pu vous les donner. Je tiens à votre disposition le détail de ce que nous avons prévu de faire, sur les 3 façons de devenir un titulaire, avec le nombre de personnes que cela concerne.

Mme ARTHUR : Je n'ai pas prévu d'intervenir, mais sur les postes d'économie, je veux quand même revenir sur quelque chose que j'estime ne pas devoir être passé par pertes et profits. On rogne là sur une prime de fonctionnaire au titre des économies. Je vous rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, vous avez licencié une

fonctionnaire titulaire, que l'on est obligé de payer maintenant pendant des années, qui coûte cher à la commune et qui va coûter quelques dizaines de milliers d'euros à la commune. N'oublions pas cet aspect-là. Madame M. a été licenciée pour des raisons avec lesquelles nous ne sommes toujours pas d'accord, et c'est la commune qui paye le salaire de Madame M. pendant encore quelques années. Alors quand on parle d'économie, il faut savoir ce dont on parle.

M. le MAIRE : Mme ARTHUR, sur le problème de Madame M. comme vous l'avez nommée, nous avons largement expliqué à la population le pourquoi. Sur les 2 postes que nous avons réorganisés au conservatoire, M. MONTAGNON, adjoint chargé de la culture pourra vous en dire un peu plus. L'une a déjà retrouvé un poste et si je veux m'amuser, je peux publier en quatre mètres sur trois la lettre d'embauche de la 2^e, au Conseil Général de la Dordogne ou de la Haute-Garonne, qu'elle a refusé très vite quand elle s'est aperçue qu'en 8 jours, elle avait trouvé quelque chose. Alors, je vous en prie, la malhonnêteté d'utiliser la fonction publique pour des manœuvres personnelles, c'est scandaleux. J'ai aussi des cas, ici même à Saint-Mandé, de gens qui sont partis du centre de loisirs et que nous avons retrouvés déambulant dans les rues de Saint-Mandé pendant 2 ans, et le 23^e mois plus 28 jours ont, comme par hasard, envoyé leur feuille d'embauche. Pendant ce temps-là, elles ont été payées pendant 2 ans. Ce n'est pas comme cela que l'on résoudra le chômage en France et la plus grande des honnêtetés des fonctionnaires qui sont dans ce cas là, c'est d'aller tout de suite chercher un emploi là où ils le peuvent, surtout dans des secteurs où il y a beaucoup de propositions. Cette couverture de 2 ans est beaucoup trop importante. Sur le fond, nous nous battons pour mieux titulariser nos personnels, parce que la titularisation pour un personnel est plus importante que les 2 000 euros de primes d'installation. Quand ce même personnel se présente devant la banque avec l'acte de titularisation, il peut faire des emprunts et peut avoir une vie beaucoup plus normale devant un certain nombre de prestations de services et institutionnelles. Je pense que c'est beaucoup plus important pour eux que cette prime d'installation. Les primes sont de surcroît souvent lancées au début pour répondre à un besoin ponctuel. Vous ne parlez plus de la prime informatique : elle a disparu, et pourtant tout le monde en a touché au début, parce qu'il fallait se pencher comme Claire PALLIERE et Jean EROUKHMANOFF le font sur le maniement de cette tablette, précédemment c'était l'ordinateur, etc.. Tout cela a évolué et ce n'est pas parce que c'est devenu une habitude que l'on doit toujours avoir des primes à tire-larigot, par-ci, par-là. On avait une prime d'installation parce qu'il y avait des difficultés à faire venir des fonctionnaires de province vers ici. Maintenant le phénomène a beaucoup disparu, il est pleinement remplacé par cette notion de titularisation qui me semble beaucoup plus importante.

Mme TOUATI : Une observation sur ce que vous venez dire : les primes à tire-larigot. Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalières, je crois que l'expression n'est quand même pas tout à fait appropriée. C'est juste une observation, je ne parle pas de la fonction publique d'état que je connais un peu moins bien. En commission des finances j'ai formulé une demande d'informations : on aimerait bien avoir, non pas les rémunérations de chaque agent, mais par tranche, les agents de catégorie C, catégorie B, combien touchent entre 1 200 et 1 500, les rémunérations de base pour avoir une idée quand on aborde les questions des primes.

M. le MAIRE : Mme TOUATI, vous pouvez vous déplacer à la direction générale des ressources, on vous montrera les tableaux sans problème. Ce sont des chiffres que l'on ne peut pas dévoiler à tous, mais vous pouvez venir les voir.

Mme TOUATI : Je ne demande pas de liste nominative, mais seulement pour avoir des idées de grandeurs de prestations fournies.

M. le MAIRE : sans problème, M. SALIS vous les donnera avec M. DARNAULT. Quand je pensais aux primes, Madame, j'avais en tête la prime de fumée pour les conducteurs de TGV.

Le Conseil Municipal autorise la suppression de l'attribution de la prime spéciale d'installation comme suit :

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

8. Versement d'un acompte de subvention à « l'ASM Handball »

M. MACHIN : Confrontée à des difficultés de trésorerie en début d'exercice, « l'ASM Handball » a sollicité la Ville de Saint-Mandé afin d'étudier la possibilité de percevoir au cours du 1er trimestre, soit avant le vote du Budget Primitif, la subvention qui lui est généralement allouée.

Afin de ne pas pénaliser une association particulièrement active et qui contribue à l'image dynamique de la Ville de Saint-Mandé, je vous propose d'allouer, pour 2013, un acompte de subvention arrêté à hauteur de 30 % maximum du montant total de la subvention versée en 2012, soit 23 820 €.

Mme ARTHUR : *Monsieur le Maire, j'aurais dû intervenir au point d'avant. On votera bien sûr le versement de cet acompte de subvention, mais je reprendrai la remarque que j'ai faite en commission finances pour la subvention à l'Association Football Club sur cette location de terrains : 4 000 € ce n'est pas négligeable pour une location de terrains. J'ai cru comprendre que l'association avait loué les terrains avant de demander une subvention, on est un peu mis devant le fait accompli. Mais ils ne vont pas louer les terrains que pour une année, donc l'année prochaine ils seront reloués et il faudra peut-être refaire encore une subvention exceptionnelle.*

M. le MAIRE : *Madame ARTHUR, effectivement nous avons longuement rencontré le football club, que l'on rencontre d'ailleurs régulièrement, mais un peu plus longuement cette année, pour mettre au point cette problématique de terrains. Vous savez que nous n'avons pas de terrain de football, que nous aidons au mieux nos associations sportives pour qu'elles développent les disciplines dont elles ont la charge. Avec le football club, nous avons trouvé les terrains du Tremblay, mais avec la problématique des déplacements qui coûtent cher et qui en même temps généraient l'implication des parents bénévoles pas assez nombreux, ils ont cherché à se rapprocher. Comme vous le savez, lors de la réhabilitation de l'INSEP, nous avons réussi à faire en sorte, c'était un de mes travaux de député à l'époque, que les travaux de réhabilitation faits, les terrains et installations de l'INSEP puissent servir aux villes riveraines. Ils s'en sont effectivement préoccupés et ils ont pris location de ces terrains de l'INSEP. Nous avons négocié un certain nombre de choses, Jean-Pierre NECTOUX va vous en parler ; nous leur avons dit d'être très attentifs, mais d'un autre côté ils font des économies sur les cars. En même temps, ils ont des minibus qu'ils ont achetés eux-mêmes, qui sont d'ailleurs en location pour les associations qui le souhaitent, quand ils ne servent pas pour le football club ce qui permet d'avoir des revenus complémentaires. Des bus qu'ils ont eus à des tarifs très intéressants grâce à la Fédération française de football. Ils sont en train de rééquilibrer leurs comptes. C'est vrai que, dans les disciplines sportives, il y a aussi des variations très fortes selon la mode et le succès des équipes nationales. Actuellement, le football est plutôt, non pas en déperdition, mais mal en point. Il y a des progrès apparemment, mais je crois qu'il y a eu une mauvaise image sur la composition de cette équipe et l'image qu'elle donnait du football et cela aussi a une influence. Et puis il y a eu les Jeux olympiques qui ont permis à des disciplines sportives de retrouver un nouveau souffle : le handball, le basketball, la natation, etc.. grâce au succès des sportifs de haut niveau. On est attentif avec eux. Vous avez raison de le souligner : il faut qu'on soit vigilant.*

M. NECTOUX : *Madame ARTHUR, je ne crois pas qu'ils aient mis la charrue avant les bœufs parce que l'année dernière, il y a 2 ans et les années précédentes, nous payions 8 174 € les locations au Tremblay. Cette année, comme le disait M. le Maire, ils ont pris la moitié des terrains au Tremblay donc ils en ont eu pour 4 174 € et ils ont donc demandé à ce qu'on le leur alloue. Samedi matin avec Guy MONTAGNON, nous avons reçu le Football Club : le président et le secrétaire général. Monsieur le Maire est passé nous voir ainsi que le Directeur Général des Services. Nous avons étudié leur budget et je crois que c'était une réunion très sérieuse, Guy pourra le confirmer.*

Donc ces 4000 € ce n'est pas tout à fait exceptionnel puisque c'est l'allocation qu'on leur donnait pour le Tremblay et qu'on continue à leur verser, ce qui les aide. Il l'avait prévu pour payer une partie de la location de l'INSEP d'un montant de 28 000 €.

Mme ARTHUR : *Excusez-moi, j'ai un peu de mal à comprendre. On leur donnait 8 000 € d'allocation de subvention pour le Tremblay l'année dernière et on leur a donné 4 000 € cette année ?*

M. NECTOUX : Non, je viens de vous dire qu'ils ont repris la moitié des terrains cette année, nous avons payé 4 174 €. On leur a laissé les 4000 € qu'ils n'ont plus à payer au Tremblay pour les aider à payer les 28 000 € à l'INSEP.

Mme ARTHUR : Excusez-moi, ce n'est pas du tout une subvention exceptionnelle.

M. NECTOUX : C'est ce que je viens de vous dire : le terme exceptionnel...

Mme ARTHUR : Pourquoi n'est-ce pas versé au titre de la subvention globale au football de Saint-Mandé, pourquoi cela apparaît en subvention exceptionnelle ?

On verse 4 000 € de plus, je ne sais pas comment vous mettez cela dans vos comptes, cela me paraît quand même curieux que l'on verse une subvention exceptionnelle.

M. le MAIRE : Madame ARTHUR, vous avez raison, on enlève le mot exceptionnel, c'est une régularisation comptable.

M. MONTAGNON : Je me suis exprimé peut-être un peu maladroitement en commission des finances. J'ai été très frappé samedi matin par la responsabilité de ces bénévoles qui sont venus avec des éléments tout à fait précis. Ma crainte, en tant qu'adjoint aux finances, c'est qu'il y ait un dérapage au niveau de la subvention en raison de cette location, mais en fait c'est largement compensé par les frais de transport. Ils ont bien organisé les choses. D'autre part, Jean-Baptiste me rappelait qu'avant on payait directement le Tremblay, donc vous ne le voyiez pas dans les subventions. C'est pour cela qu'il y a eu un écart entre les 2 exercices, l'explication est là. Encore une fois, je veux dire qu'il n'y a pas du tout de dérapage et que ces bénévoles sont des gens extrêmement responsables. J'ai été frappé par cette responsabilité et l'on a eu vraiment une conversation très ouverte sur toutes leurs activités et je crois qu'il faut les soutenir.

M. le MAIRE : Merci cher Guy, j'ajoute quand même que nous les soutenons depuis longtemps, ce n'est pas que cette fois-ci. D'habitude, c'est nous qui payons directement le Tremblay. Nous avons passé une convention entre la ville de Saint-Mandé et la ville du Tremblay, cela était dans les décisions du maire.

Alors donc nous sommes au vote maintenant de l'AS Handball après avoir parlé du football.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 23 820 € à l'association "ASM Handball".

9. Subvention exceptionnelle à l'association « La Passerelle »

Mme BRONSZTAJN : L'association « La Passerelle » a sollicité une aide exceptionnelle d'un montant de 1 790 €.

Cette association propose aux personnes du Bel Âge (230 adhérents à ce jour) des activités quasi quotidiennes, y compris les mois d'été et pendant les fêtes de fin d'année. Son activité est en pleine croissance depuis plusieurs années.

Compte tenu de l'importance de l'association au sein de la vie locale, il est nécessaire que la Ville de Saint-Mandé participe par le biais de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 790 € à l'association « La Passerelle ».

10. Octroi de la subvention pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC

Mme DUSSUD : La Ville de Saint-Mandé a déposé le 24 juillet 2009, un dossier de demande de subvention Fisac dans le cadre d'une opération de redynamisation commerciale pluriannuelle prévue sur trois tranches.

Les actions de la seconde tranche actuellement en cours comprennent notamment, dans la partie Investissement, la rénovation de cinq vitrines commerciales et artisanales.

En effet, les vitrines et les enseignes constituent le premier contact client du commerce. Il est donc important qu'une vitrine soit attirante. Une succession de commerces avec de belles devantures crée un sentiment de dynamisme, de qualité et de sécurité.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- déterminer une identité visuelle pour chaque centralité commerciale,
- créer un dynamisme des linéaires commerciaux dans les différents pôles commerciaux de la Ville,
- redonner une identité visuelle aux commerces de la ville,
- uniformiser les enseignes, en veillant à respecter l'identité des différents quartiers, par le biais d'un règlement « enseignes et publicité »,
- et enfin, améliorer l'attractivité et le visuel des pôles commerciaux.

Ainsi, le comité d'attribution des subventions Fisac pour les rénovations des vitrines et des enseignes, qui s'est réuni le 4 décembre 2012, a voté l'octroi d'une subvention en faveur du commerce "La poissonnerie de Saint-Mandé", sis 54 avenue du Général de Gaulle, d'un montant de 4 686 euros, représentant 30 % de la somme totale HT à la charge de la commune des travaux de façade, d'enseigne bandeau et d'enseigne drapeau. Le complément du financement sera versé à hauteur de 30 % par le Fisac et les 40 % restant seront à la charge du commerçant.

M. le MAIRE : *Le comité d'attribution des subventions FISAC pour la rénovation des vitrines et des enseignes ne comprend pas de membre de l'opposition municipale. Je voudrais vous proposer qu'il y en ait un au sein de ce conseil. Je vous demanderais Mme TOUATI, Mme ARTHUR, M. MAHEROU, si vous le souhaitez, de désigner quelqu'un pour que vous puissiez participer à nos débats, ce sera une bonne chose et facilitera la meilleure compréhension de tous ces travaux.*

Mme TOUATI : *M. le MAIRE, je profite de cette délibération pour faire une observation. Nous allons voter pour, d'autant que le commerce concerné est la poissonnerie de Saint-Mandé. Je pense que c'est vraiment important de favoriser ce commerce de proximité et d'aider ce commerçant en particulier.*

Toutefois, à l'occasion de cette délibération, je me suis souvenue d'un conseil municipal où vous nous aviez indiqué avoir fait un signalement au procureur de la République, concernant les changements de titulaires de baux dans cette zone. On a refait l'avenue Charles-de-Gaulle, c'est un projet auquel on était particulièrement attaché. Des commerces sont de nouveau fermés, j'ai eu l'occasion de passer le soir et ce n'est pas très sympathique. Alors je voulais savoir ce qu'ont donné concrètement vos démarches auprès du procureur de la République ? Que vous at-on répondu ? Il y a une rotation des baux qui est quand même assez curieuse sur certains fonds de commerce.

M. le MAIRE : *À ce jour, hélas, cela n'a rien donné. Je sais que des enquêtes ont été faites, mais n'ont pas eu de « suite à donner ». Je pense que les enquêteurs n'ont pas trouvé matière à aller plus loin. Je suppose que l'ensemble des baux et des transactions étaient certainement juridiquement parfaites et donc il n'y a pas eu à faire. Je crois que le gros travail que nous avons fait avec la réforme de l'avenue du général de Gaulle va permettre petit à petit à un certain nombre de commerçants de reprendre eux-mêmes leur commerce ; pour certains, le requalifier, lui redonner un nouveau souffle et des vitrines nouvelles. Il y a 3 dépôts de vitrines qui ont été faites par des commerçants, qui d'ailleurs ne nous demandent pas l'aide du FISAC, ce sont des commerçants mieux installés ou qui ont le soutien de marques.*

Françoise DUSSUD, en notre nom et avec le service de développement économique, bataille en ce moment pour faire venir un charcutier-traiteur dans le Val de Gaulle, à la place d'un des magasins dont vous avez souligné la fermeture. Je pense que la stabilité va être recréée au fur et à mesure, en chassant un peu les marchands du temple qui avaient pris un petit peu possession d'un certain nombre de commerces et qui n'étaient pas très qualitatifs. Je note que grâce au travail d'approche que nous avons fait, et en même temps de répression, l'un des commerces de fast-food rapide s'est transformé en vrai restaurant avec un apport qualitatif beaucoup plus important et il a écouté nos préconisations en matière de stationnement de 2 roues. On a quelque chose qui se peaufine. Je crois qu'il faut continuer à aider, d'autres démarches vont être faites. Nous essayons avec les banques locales de trouver les crédits nécessaires à l'installation du charcutier-traiteur, c'est un travail de longue haleine. Je pense que le fait que 1, 2, 3, 4 commerces se réinstallent, petit à petit ne peut être qu'attirant : Jeff de Bruges s'est ouvert récemment, Léonidas va venir s'installer dans l'avenue de Gaulle, nous avons la Fromagette toujours en cours, qui est en travaux avenue de Gaulle aussi. Petit à petit, vous avez

des marques de distribution qui s'installent. Je rencontre prochainement les gens de Coccinelle, ils ont réinventé leur concept de vitrine, pour qu'elle soit refaite. Tout cela est plutôt positif, le Shopi va devenir Carrefour Market avec également une nouvelle vitrine. Petit à petit, ces signaux devraient interpeller des commerçants potentiels et nous permettre, avec le service développement économique et l'action que nous menons, de pouvoir aménager et redynamiser ce lieu de commerce, et faire cesser des pratiques que nous avons supposé n'être pas bien, mais sur lesquelles la justice n'a rien trouvé, c'est pour cela que j'ai dit « supposé » cher Maître.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour la rénovation de la vitrine et de l'enseigne au profit du commerce "La poissonnerie de Saint-Mandé", sis 54 avenue du Général de Gaulle.

11. Admissions en non-valeur présentées par le receveur municipal

M. MONTAGNON : Comme chaque année, Mme le Receveur Municipal a dressé les états des produits communaux irrécouvrables pour l'exercice 2012.

Le montant de ces produits s'élève à 17 809,17 € et se décompose comme suit :

Classe de découverte	3 pièces pour	398,61 €
Accueils de loisirs	25 pièces pour	727,27 €
Condamnation suite à dégradation	1 pièces pour	1 000,00 €
Consommation électrique	1 pièces pour	26,99 €
Crèches	19 pièces pour	795,54 €
Documents non rendus à la bibliothèque	15 pièces pour	532,93 €
Droits de voirie	31 pièces pour	2 047,75 €
Garantie d'emprunt	3 pièces pour	12 141,07 €
Insertion BMO	3 pièces pour	3 078,20 €
Location de salle	1 pièces pour	1 861,43 €
Loyer Michelet	14 pièces pour	4 504,52 €
Mini séjour	1 pièces pour	264,15 €
Régie Piscine	1 pièces pour	75,00 €
Remboursement de frais	1 pièces pour	9,50 €
Remboursement de frais médicaux	2 pièces pour	54,45 €
Remboursement prévoyance	1 pièces pour	603,94 €
Restauration scolaire	11 pièces pour	1 498,89 €
Télésurveillance	2 pièces pour	330,00 €
Soit un total de	135 pièces pour	17 809,17 €

Cette dépense est imputable au compte budgétaire 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

M. MONTAGNON : en commission des Finances nous n'avons pas pu obtenir l'explication de la garantie d'emprunt qui porte sur 3 années relativement anciennes 2000, 2001 et 2002. Je vous propose donc, Monsieur le Maire si vous en êtes d'accord, de retirer temporairement cette somme de la liste, le temps que l'on trouve l'explication et de voter sur la différence d'un montant de 17 809,17 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le montant des admissions en non-valeur d'un montant de 17 809,17 €.

12. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Mme CELLARD : En contrepartie des conseils prodigués par Mme le Receveur Municipal aux services municipaux, la Ville lui alloue chaque année une indemnité calculée proportionnellement à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices connus.

Pour l'année 2012, cette indemnité s'élève à 4 434 € brut.

M. le MAIRE : c'est la récompense pour les conseils et l'aide extrêmement précieuse apportée par Mme OLLIER. La note de 18,8 rappelée par Guy MONTAGNON en est aussi un témoignage, et puis souvent nous sommes un peu précurseur sur un certain nombre d'actes de dématérialisation ou d'actes comptables particuliers. Je crois que Mme OLLIER est un excellent conseil pour la ville de Saint-Mandé.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2012 d'un montant de 4 434 € brut.

13. Examen des rapports annuels 2011 des délégataires de services publics

M. POLITO : Par délibération du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a procédé à la désignation de ses membres et a adopté le règlement intérieur y afférent.

La Collectivité locale délégante est le premier organe naturel de contrôle de la délégation de service public et la production du rapport par le délégataire permet à la Commission d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ce rapport "doit être transmis avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante" et comprendre notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

De plus, le deuxième alinéa de l'article L1411-3 impose à l'assemblée délibérante de prendre acte de ce rapport lors "de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante".

Il est proposé de prendre acte de la présentation faite des rapports d'activités annuels 2011 des délégataires de services publics suivants :

- Q-PARK (Stationnement sur voirie et parkings)
- DADOUN (Marchés aux comestibles)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 décembre 2012 a pris acte des rapports émis par les délégataires.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite des rapports d'activités annuels 2011 des délégataires de services publics suivants :

- Q-PARK (Stationnement sur voirie et parkings)
- DADOUN (Marchés aux comestibles).

14. Actualisation des tarifs de la taxe d'inhumation et de la redevance de dispersion des cendres dans les cimetières

M. DESVAUX : Les tarifs funéraires relatifs aux taxes funéraires et au produit des concessions sont établis sur la base de la délibération du 31 mars 2009. Ces tarifs sont indexés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et révisés chaque année au 1er janvier.

Toutefois, une étude comparative des politiques tarifaires appliquées par les communes de la petite couronne parisienne et la ville de Paris souligne la nécessité de réévaluer la taxe d'inhumation acquittée à l'occasion de toute inhumation d'un corps ou d'une urne dans les cimetières de Saint-Mandé.

Par ailleurs, l'évolution de la législation funéraire, et notamment la loi n°2008-1350 relative à la législation funéraire rend obligatoire à compter du 1er janvier 2013, la présence d'un équipement mentionnant l'identité des défunts dont les cendres ont été dispersées au Jardin du Souvenir. Le cimetière Sud est doté d'un espace cinéraire muni d'une stèle sur laquelle les familles peuvent faire graver le nom des défunts. Cette stèle est pleine et désormais la charge de l'inscription sera à la charge de la collectivité. En conséquence, il y a lieu de prévoir une révision de la redevance liée à la dispersion des cendres pour amortir le nouvel équipement et les frais d'inscription.

Enfin, une évolution récente rend nécessaire de trouver un financement aux obsèques des défunts indigents. En effet, Saint-Mandé héberge sur son territoire une structure hospitalière accueillant des patients non Saint-Mandéens des autres communes des départements du Val-de-Marne ou de Seine-Saint-Denis. Lorsqu'un individu décède à l'hôpital, qu'il est sans ressource et que son corps n'est pas réclamé par les proches, la commune de décès est tenue de pourvoir aux funérailles. Outre la mise à disposition d'un terrain gratuit au cimetière Sud, la ville finance le creusement de la fosse, le transport de corps et la fourniture d'un cercueil. Le coût des obsèques pour un indigent est de 1500 euros. La ville de Saint-Mandé prend à sa charge ce type d'obsèques entre 1 à 3 fois par an.

En conséquence, je vous propose les tarifs suivants :

- taxe d'inhumation : 60 €
- redevance pour la dispersion des cendres : 40 €

Ces tarifs seront révisés chaque année au 1er janvier et leur évolution sera indexée sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Les autres tarifs funéraires restent inchangés.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs de la taxe d'inhumation et de la redevance de dispersion des cendres dans les cimetières comme suit :

- taxe d'inhumation : 60 €
- redevance pour la dispersion des cendres : 40 €.

15. a/ et b/ Autorisation donnée à M. le MAIRE de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et du Conseil Régional d'Ile de France pour l'installation d'un dispositif de valorisation de la chaleur au profit de la piscine municipale

M. le Maire : La Ville de Saint-Mandé s'est engagée dans une démarche de développement durable ambitieuse et envisage à ce titre, de récupérer la chaleur des eaux usées afin d'œuvrer à l'utilisation d'énergies non fossiles.

Ce projet consistera à récupérer la chaleur des eaux usées en posant un échangeur en fond d'égout pour la transférer vers une pompe à chaleur qui sera installée au Centre Sportif Roger Vergne.

Cette pompe à chaleur permettra de répondre à 39 % des besoins de chauffage et de maintien à température des eaux des deux bassins de la piscine municipale. Cette estimation est basée sur les consommations existantes et sur une étude thermique des bâtiments existants. La puissance projetée de la pompe à chaleur est de 140 kW.

Pour faciliter le financement de cette opération, estimé à 670 000 €, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le MAIRE à demander des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Ile de France.

Le retour sur investissement est estimé à quinze ans.

M. le Maire : *ce dispositif fera l'objet d'une étude préalable en 2013 pour bien voir si cela est totalement viable et fiable avec la piscine municipale, mais les premières études semblent le montrer.*

a/ Le Conseil Municipal autorise M. le MAIRE, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour l'installation d'un dispositif de valorisation de la chaleur au profit de la piscine municipale.

b// Le Conseil Municipal autorise M. le MAIRE, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour l'installation d'un dispositif de valorisation de la chaleur au profit de la piscine municipale.

16. Rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Mme CROCHETON : L'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi du 2 février 1998 relative au renforcement de la protection de l'environnement fait obligation aux collectivités de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets précise les différentes informations devant figurer dans le rapport. Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service, disposition inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite loi « Barnier ».

Les nouveaux rapports d'activité et une documentation complète concernant l'année 2011 sont disponibles à la consultation du public, à la Direction des Services Techniques. La note jointe a uniquement pour objet de présenter de façon résumée les principales informations à jour concernant l'élimination des déchets au niveau de notre Commune.

Mme ARTHUR : *Je voudrais revenir sur ce rapport, pas uniquement pour le problème saint-mandéen, mais pour rappeler l'opposition du groupe des Verts dans ce conseil municipal, au projet de reconstruction de l'usine d'incinération du Syctom à Ivry qui est surdimensionné, avec en parallèle le gigantesque projet de tri TMB (le Tri Mécano Biologique et de Méthanisation) qui est aussi surdimensionné et surtout pas du tout au point. Beaucoup d'associations de riverains et de collectifs se mobilisent en ce moment, tant à Ivry qu'à Romainville, pour dénoncer ces projets pharaoniques. Il faut savoir que l'usine de TMB Méthanisation sera la plus grande d'Europe. Effectivement il faut avoir le courage de se plonger et d'aller dans des réunions, pour finalement se rendre compte, quand on détaille bien le projet présenté par le Syctom, que ces projets sont surdimensionnés, que le Tri Mécano Biologique n'est pas du tout au point et ne permet pas la production d'un compost de qualité. Finalement, beaucoup de déchets triés doivent être incinérés.*

On estime que ce projet n'est pas au point, on ne vote pas ici dessus, mais c'est quelque chose que je voulais quand même souligner à l'occasion de la prise d'acte de ce rapport d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

17. Rapport annuel 2011 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. MEDINA : Les lois n°95-101 du 2 février 1995 et n°95-127 du 8 février 1995 ainsi que le décret n°95-635 du 6 mai 1995 font l'obligation aux communes, par souci de transparence et d'information, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les nouveaux rapports d'activités et une documentation complète concernant l'année 2011 sont disponibles à la consultation du public à la Direction des Services Techniques. La note jointe a uniquement pour objet de présenter de façon résumée les principales informations à jour concernant l'eau potable et l'assainissement au niveau de notre commune.

Il vous est donc proposé de bien vouloir prendre acte de la note liminaire jointe ainsi que des rapports présentés.

L'ensemble des documents est consultable à la Direction des Services Techniques.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2011 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

18. Création de la commission consultative pour la révision du règlement de voirie

Mme CROCHETON : Par délibération en date du 28 septembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le règlement de voirie actuellement en vigueur.

Ce règlement de voirie de 2005, auquel il est toujours fait référence doit être revu tant sur la forme que sur le fond, afin de l'adapter à l'évolution des textes législatifs et aux besoins de la Ville.

Le Code de la voirie routière, prévoit en son article R 141-14, que le règlement de voirie est "établi par le Conseil Municipal après avis d'une commission présidée par le maire et comprenant notamment des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales".

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule en son article 2-3 que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal et en fixe la composition sur proposition du Maire. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.

En application de ces articles, il est proposé de composer la commission consultative pour la révision du règlement de voirie, de la façon suivante :

- les membres de la commission Espace Urbain, Travaux et Administration Générale :
- Florence CROCHETON
- Claire PALLIERE
- Annick MARGHIERI
- Françoise DUSSUD
- Jean-Philippe DARNAULT
- Françoise FOUGEROLE
- Brigitte OSMONT
- Paul DESVAUX
- Christine SEVESTRE
- Gilles CLERC RENAUD
- Anne CARRESE
- Julien WEIL
- Maria TUNG
- Geneviève TOUATI
- Brigitte ARTHUR
- David GREAU
- Michel MAHEROU
- un représentant de GRDF
- un représentant de ERDF
- un représentant de France Télécom
- un représentant de VEOLIA EAU pour le compte du SEDIF
- un représentant de la DSEA

M. le MAIRE : *C'est un élément extrêmement important puisque c'est très énervant de voir des concessionnaires qui viennent faire des trous dans nos trottoirs et nos sols. Réparer ou aménager, c'est leur travail, mais ils disparaissent pendant 6 ou 8 mois et nous laissent des trottoirs dans un mauvais état. Nous aurons comme cela une arme pour pouvoir faire le travail et leur facturer de façon très légale le travail ainsi fait à leur place. C'est ce que nous avons souhaité et je me réjouis de cette délibération, c'est petit, modeste, mais important.*

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création et la composition de la commission consultative pour la révision du règlement de voirie.

19. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de location de 90 places de stationnement au parking Valophis sis 2 bis avenue Pasteur à Saint-Mandé pour le stationnement des véhicules personnels des agents municipaux

Mme FOUGEROLE : Suite à l'approbation, lors du Conseil Municipal du 26 juin 2012, de l'avenant au contrat de délégation de service public avec la société Q-Park, les agents municipaux ont du libérer la centaine de places de stationnement qu'ils occupaient avec leurs véhicules personnels, dans le parking de la place Charles Digeon.

La mairie souhaite aujourd'hui leur proposer une solution de substitution.

Ainsi, en louant 90 places de stationnement au sein du parking appartenant à Valophis, situé 2 bis avenue Pasteur, les agents municipaux pourront stationner leurs véhicules personnels dans un parking proche de l'Hôtel de Ville.

La convention avec Valophis - Office Public d'Habitat du Val de Marne - est établie pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

Le loyer mensuel s'élèvera, pour la location des 90 places, à 5 920,20 euros charges comprises, soit un total annuel de 71 042,40 euros TTC pour l'année 2013, ce prix sera révisé annuellement.

M. MAHEROU : Lors de la Commission espace urbain travaux développement durable du mercredi 5 décembre 2012, j'ai demandé le montant que devront éventuellement payer les agents municipaux pour stationner leur véhicule personnel dans ce parking. Il m'a été répondu 15 euros par mois. Lors de la commission des finances du mercredi 12 décembre 2012, j'ai posé la même question, il m'a été répondu 25 euros par mois. Dans la note de synthèse de ce conseil, on ne parle d'aucun montant à payer par les agents municipaux : cela sera certainement la surprise du chef en cette fin d'année. Je regrette que vous n'ayez pas réfléchi à comment faire un plan de déplacement d'entreprise au sein de la Commune, voilà pourquoi mon vote sera contre.

Mme TOUATI : L'opposition est un peu divisée sur ce sujet. Nous rejoignons Michel MAHEROU concernant le flou sur la participation financière : 15 ou 25 euros. J'avais entendu en dernier lieu une somme qui serait la moitié du passe Navigo, ce qui me paraissait quelque chose de logique puisque c'est ce que règlent les salariés du privé pour les transports. Alors on aimerait quand même une précision qui ne figure pas : est-ce 15 euros ou est-ce que ce sera plus ? On n'est pas tout à fait d'accord dans ce cas là. Par contre, nous sommes favorables sur le principe de la réservation, toujours dans le même souci de l'intérêt des personnes. On rappellera que le prix des loyers à Saint-Mandé ne doit pas beaucoup permettre à des agents de la commune de se loger à Saint-Mandé, à Vincennes ou dans les communes avoisinantes. On pense que c'est normal parce que certains habitent loin. Pas loin à vol d'oiseau, mais ce n'est pas commode, par exemple Saint Mandé-Le Raincy il faut faire 2 changements. Cela serait mieux si tout le monde pouvait se déplacer en transport en commun, mais c'est loin d'être possible. Il ne faut pas pénaliser les personnes. Pour celles qui peuvent, il faut tout mettre en place pour favoriser le covoiturage, puisque celui-ci fonctionne bien dans les grosses structures, les grosses entreprises, parce qu'il y a plus de personnes que dans une collectivité qui peuvent avoir le même besoin au même moment donné.

On votera pour, mais avec ces observations, et l'on voudrait être fixé sur ce qui va être demandé très exactement comme participation financière.

M. GREAU : Je vais rajouter aux interrogations. Je partage en partie l'analyse de Mme TOUATI sur le fait que l'état du logement à Saint-Mandé ne permet pas aux personnes qui travaillent pour la commune de se loger au plus près, que ce soit dans la ville ou même à proximité immédiate. Maintenant, je suis assez interrogatif sur le nombre de ces places de parking qui me paraît quand même assez énorme, au vu du nombre d'agents de la ville. Cela voudrait dire qu'en gros un quart des agents viendraient en voiture ; on est à peu près sur une collectivité qui emploie 400 agents et l'on aurait une centaine précédemment à Digeon, 90 ici, donc on aurait un quart des agents qui viendrait en voiture ce qui paraît assez étonnant. On n'est pas hostile sur le principe de payer cette place, qu'il y ait une contribution du salarié de la ville à ce mode de stationnement. Mme TOUATI soulignait l'échec ou l'impossibilité du covoiturage sur ce type d'emploi. Je ne suis pas convaincu par cette argumentation et je regrette qu'on ne l'incite pas plus justement, en permettant une dégressivité du coût de ce stationnement assumé par les usagers s'ils s'engagent à covoiturer. Je pense que c'est une piste à avoir pour l'avenir et je voulais dire en conclusion que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le MAIRE : La participation demandée aux employés qui ont une voiture et qui veulent se garer dans ce parking sera de 25 euros, la moitié du passe Navigo. Nous avons un parking de 90 places. Nous mettons aussi à disposition le parking avenue Sainte-Marie pour un certain nombre de membres du personnel qui travaillent surtout dans le sud, voire même pour l'éducation nationale dans les mêmes conditions. Nous avons libéré une petite centaine de places dans le parking Charles Digeon ; c'était la condition nécessaire et génératrice des travaux de l'avenue du général de Gaulle. C'est un élément considérable, permettre de dégager les 29 voitures qui y étaient garées en permanence, permettre à ces gens de trouver une solution complémentaire. Et puis permettre aussi d'avoir une meilleure rotation pour les commerçants, pour les personnes qui viennent faire leurs courses à Saint-Mandé, déjeuner et repartir, voire même pour les spectacles le soir dans la salle des fêtes. Nous avons une meilleure rotation de cet élément-là.

Nous avons remis aussi l'avenue Victor Hugo en rouge, comme c'était prévu dès le départ dans la première convention de délégation de stationnement. Sur ce parking de l'IGN, il nous a semblé important d'avoir le 2e

niveau pour offrir à nos personnels lorsqu'ils se déplacent en voiture d'avoir cette capacité de stationnement. On lui a trouvé un prix, alors ce n'est pas un cadeau de Noël, Monsieur MAHEROU, puisque le personnel est au courant depuis le mois de mai ou juin de ce changement. Quand nous avons lancé les travaux de l'avenue du Général de Gaulle, il fallait dégager les places du parking. L'ensemble a été fait et de surcroît nous avons passé les conventions nouvelles avec Q-Parc ici au Conseil. Il fallait donc nettoyer ce stationnement qui avait été pris par tradition.

Nous avons aujourd'hui 70 demandes sur 90. Donc vous voyez déjà la problématique : il est déjà quasiment plein. La future salle de spectacle sera construite avec l'État dans le cadre du pôle géomatique-géosciences, et permettra aux entreprises positionnées sur ce site d'avoir un lieu de conférences, de séminaires, de colloques. Pour nous, elle permettra le soir, le week-end et les vacances, d'avoir une salle culturelle digne de ce nom, soulageant ainsi la salle des fêtes qui est moins faite pour ce type de manifestations, d'avoir une véritable salle de spectacle : cinéma, danse et concerts, avec une programmation toujours de qualité.

Ce que nous avons demandé aussi à Valophis, c'est de pouvoir prendre en charge ces 8 ou 10 places si l'on voit qu'il y en a qui ne sont pas utilisées et qu'elles sont nécessaires. Vous avez quand même 360 logements en face : la Cité Pasteur ou la cité Rose comme on veut bien l'appeler. Pour ces 360 logements il n'y a que 10 parkings. On pourra mettre à disposition le 1er sous-sol et les 10 ou 20 places à des Saint-Mandéens qui auraient quelques difficultés de stationnement et qui pourront enfin trouver une place pour leur voiture. On va pouvoir réfléchir à la future avenue Pasteur, lorsque cela sera achevé, puisqu'il y aura d'autres parkings avec les futurs bureaux.

C'est plutôt une très bonne opération pour la ville. Le "garage de la mairie" va fermer ses portes, c'est une vingtaine de voitures qui devront trouver un nouveau lieu de stationnement. C'est une proposition que nous pouvons leur faire : le parking Charles Digeon et le parking de l'IGN c'est quand même 2 bonnes solutions pour y répondre.

Le covoiturage, M. GREAU, nous le suggérons. Dans toutes les conversations et discussions, nous insistons, mais chacun est libre de son choix, et peut-être que plus tard, les uns et les autres découvrant qu'ils vivent dans la même ville, le même quartier, la même ville riveraine de Saint-Mandé, pourront peut-être faire du covoiturage. Il faut que petit à petit cela rentre dans les mœurs pour que cela soit mieux accepté aujourd'hui, chaque chose se fait avec du temps.

Le Conseil Municipal autorise M. le MAIRE à signer le contrat de location de 90 places de stationnement dans le parking appartenant à Valophis, situé 2 bis avenue Pasteur comme suit :

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG, Mme TOUATI, M. AINS

1 contre : M. Michel MAHEROU

2 abstentions : M. David GREAU, Mme Brigitte ARTHUR

20. Acquisition d'une salle polyvalente sise 2 ter avenue Pasteur à Saint-Mandé

M. BEAUDOUIN : soucieuse d'offrir aux Saint-Mandéens des équipements publics de qualité, la municipalité souhaite acquérir une salle polyvalente permettant de compléter avantageusement les possibilités de manifestations tant publiques que privées.

C'est pourquoi dans le cadre de la construction de la résidence étudiante au 2 ter avenue Pasteur, Valophis, Office Public d'Habitat en charge du projet, a proposé à la Ville la cession de la salle polyvalente qui se situe au rez-de-chaussée de celle-ci.

Cette salle, d'une superficie de 309 m², pourrait accueillir une capacité de 112 places assises.

Par avis du 3 décembre 2012, les services fiscaux des Domaines ont estimé le prix d'acquisition à 231 750 € pour la valeur vénale du bien et 325 125,81 € HT équipement de la salle inclus.

Ce nouvel équipement servira de lieu de spectacles, mais aussi de lieu de réception pour des manifestations publiques, mais aussi privées, par le biais de mises à disposition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la salle polyvalente située en rez-de-chaussée de la résidence étudiante sise 2 ter avenue Pasteur.

Mme TOUATI : *Après des hésitations, nous allons voter pour cette acquisition, mais quand même il y a un certain nombre de questions sur lesquelles on aimerait bien avoir des explications que l'on n'a pas pu obtenir en commission. D'abord, on s'étonne un petit peu, l'opération IGN Météo-France était une opération totalement bouclée. Lors des Conseils Municipaux précédents, j'avais cru comprendre des propos que vous avez tenus que tout l'était en ce qui concerne les locaux, les emprises. Tout d'un coup arrive cette surface que l'on va acquérir et qui ne fait pas partie d'un projet comme la convention pour la salle dédiée aux spectacles. C'est sûr que le prix au mètre carré est attractif, mais on ne comprend pas très bien la logique, comment s'est faite la proposition de Valophis à la commune. On aimerait bien des précisions à ce propos, et aussi des éclaircissements sur des questions que l'on a posées en commission finances :*

Il y aura un coût de fonctionnement pour cette salle, mais cela n'a pas été chiffré.

Si elle est prêtée ou louée, il faudra bien assurer quand même une surveillance.

Sur les contraintes d'environnement, c'est à dire comment va-t-elle s'insérer au milieu des habitants ?

Une autre question est apparue après et l'on ne l'avait pas posée en Commission finances. Comme il y a peu d'espace à Saint-Mandé, l'hypothèse ne devrait pas être envisagée, mais enfin on ne sait jamais. Cette salle, si elle n'était pas assez utilisée, qu'est-ce qu'on pourrait en faire ? En fait, est-ce que l'on aurait la possibilité de la revendre ? Parce que ce n'est pas une surface habitable.

On aimerait bien des réponses à cette question, il reste effectivement qu'il n'y a pas assez d'espace à Saint Mandé et que le prix est attractif.

M. le MAIRE : *je pense qu'il y a eu confusion lorsque l'on parlait des salles polyvalentes. Cette salle a toujours été prévue. L'appel d'offres a été lancé en 2008-2009, il y a eu des concours d'architectes, les jurys, et Valophis habitat qui s'appelait à l'époque l'OPAC du Val-de-Marne, a toujours prévu cet espace, à la demande de la ville, pour pouvoir faire un certain nombre d'expositions. Le souci que nous avons, c'est d'être attentif à ce que ce secteur ne reste pas un secteur vide, le soir, quand les bureaux se ferment. Nous avons 360 logements à Cité Pasteur, il y en a 180 avec la cité étudiante et les logements sociaux, et vous en avez environ 150 à 160 qui devraient arriver d'ici 4-5 ans avec l'hôpital Bégin. Il y a une concentration de logement tout d'un coup, et il ne s'agit pas de laisser ce quartier se développer sans que nous y soyons en place, que nous ne lui donnions pas les capacités de se développer de façon forte, puissante. Il faut qu'il soit convivial, qu'il soit à l'image du reste de Saint-Mandé et, même si c'est proche du bois et que les gens sont naturellement bien situés, que l'on ne donne pas l'impression de le laisser pour compte. Comme c'est de surcroît le seul terrain espace aménagement possible de la ville de Saint-Mandé, il était tout à fait naturel que nous ayons un œil sur ce sujet. La discussion a donc été de faire en sorte que cet espace puisse être créé, il a été fort bien créé par Valophis, il va pouvoir servir à toutes les utilisations que nous avons évoquées. Naturellement, il faut qu'il soit d'une acoustique la plus parfaite possible pour ne pas gêner les étudiants qui seront au-dessus s'il y a un anniversaire, un baptême, une soirée ou je ne sais quoi qui puisse s'y passer.*

Pour le problème de la location, début janvier nous allons créer un groupe de travail qui nous permettra de regarder de façon très précise l'ensemble des salles que nous avons en gestion. Vous savez que nous en avons beaucoup : la maison des sports, le Centre Jean Bertaud, la Maison rue Poirier, la Maison des Marronniers, la Maison de la famille, le Centre culturel ; bref, il y a mille et une petites salles qui servent et sont très actives, il faut donc que nous soyons attentifs à avoir une logique de gestion la plus précise possible. Nous allons mettre en œuvre un groupe de travail, auquel je vous inciterai d'ailleurs à participer, de telle façon à ce que nous ayons la meilleure efficacité de gestion. Je ne peux pas vous en dire plus ce soir puisque c'est ce groupe de travail qui va permettre une gestion plus cohérente de l'ensemble de nos salles avec des tarifs qui passent dans la commission de Vie associative régulièrement tous les ans pour leur mise à niveau. Mais nous aurons comme cela une vue plus générale et une meilleure efficacité dont se dégageront tous les éléments nécessaires à une meilleure gestion. Alors l'estimation initiale était de 834 000 € pour les 309 mètres carrés, l'estimation rectificative est de 325 125 € parce que la ville a participé pleinement à ce projet, donc c'est aussi dans le cadre des négociations, et nous sommes à 1 052 euros du mètre carré, ce qui à Saint-Mandé est

naturellement une très belle opération pour la ville. On aura d'ailleurs très prochainement à se pencher sur la dernière partie du terrain IGN, avec les bureaux et les équipements publics. On réfléchit avec le département à la reconstruction des crèches départementales, peut-être une réflexion sur le Conservatoire sur la Maison pour Tous. Il va falloir que l'on soit attentif, le terrain ne sera pas extensible ; il faut que l'on réussisse nos études et nous sommes naturellement dessus.

L'autre salle polyvalente, qui sera une vraie salle théâtrale, sera en cogestion avec le Pôle Géomatique. Elle aura une autre dimension et elle sera en dehors de cette gestion. Quant à la dernière question, Madame TOUATI, les salles à Saint-Mandé sont remplies à une vitesse grand V. On a tellement de demandes que je ne me fais pas d'illusion quant à la capacité que nous aurons d'animer ce quartier, parce qu'il faut absolument lui donner de la vie. On ne peut pas laisser ce qui s'est passé dans tant d'autres quartiers urbains où l'on a entassé beaucoup de logements sans se préoccuper de la vie des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes qui viennent vivre là. La meilleure façon, c'est d'apporter de l'activité, c'est d'apporter une capacité à faire de la culture, des activités diverses, des rencontres familiales. Je pense que cela sera un très bel atout pour le développement de ce quartier. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

M. MAHEROU : *Je suis totalement d'accord avec vous. J'ai voté pour en commission, je voterai pour ce soir, et d'ailleurs j'aimerais faire une réservation de la salle pour le 23 novembre 2013, pour l'assemblée générale des anciens sapeurs-pompiers de Paris du Val-de-Marne dont je suis le trésorier et dont notre collègue, Monsieur NECTOUX, est adhérent. Je suis sûr que cela fonctionnera parce que je pense que ce sera une belle salle.*

M. le MAIRE : *Merci M. MAHEROU, je voulais vous dire que les prix viennent juste d'augmenter. Elle est de 1 052 euros pour le terrain immobilier et cela fait un coût de 1 800 euros avec l'aménagement, c'est donc quelque chose d'assez fort. Notre idée est de l'avoir pour la rentrée de septembre et si possible avant. L'inauguration des bâtiments se fera lorsque Monsieur Jean-Paul Goude, à qui nous allons donner le nom de la résidence étudiante, sera rétabli d'une légère hospitalisation qu'il a subie la semaine dernière.*

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la salle polyvalente située en rez-de-chaussée de la résidence étudiante sise 2 ter avenue Pasteur.

21. Avenant n°13 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année 2012-2013

Mme PALLIERE : Par délibération en date du 30 septembre 1997, M. le Maire a été autorisé à conventionner avec l'École Notre Dame Elémentaire suite à un Contrat d'Association passé entre l'État et l'École Elémentaire Notre-Dame.

Ce contrat d'Association, à caractère obligatoire, a engagé la Commune à participer aux dépenses de fonctionnement de l'École Notre-Dame pour les élèves saint-mandéens fréquentant cet établissement scolaire dont le coût ne peut excéder celui d'un élève d'une école élémentaire publique.

Sans obligation légale et par souci de transparence, le Conseil Municipal a souhaité qu'une convention soit établie afin de définir annuellement le montant de la participation de la Ville et ses modalités de versement.

Par délibération en date du 18 décembre 2008, M. le Maire a été autorisé à passer un avenant afin de proroger cette convention qui fixera chaque année le montant de la participation de la ville pour l'année considérée.

Après calcul, cette dépense s'élèvera pour l'année 2012-2013 à 740 € par élève saint-mandéen fréquentant l'école Notre Dame (coût de référence d'un élève saint-mandéen en école publique pour l'année 2011/2012).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année scolaire 2012-2013 à 740 € par élève.

M. MAHEROU : *Je voterai contre cette participation, car je m'oppose à tout financement public de l'enseignement privé, qu'il soit confessionnel ou non. Chacun est libre de faire des choix, chacun doit les assumer.*

Mme TOUATI : *Je reprendrai mon argumentaire chaque fois que cette délibération reviendra. Au nom du respect de la laïcité, je suis contre les subventions à l'enseignement confessionnel, même si je sais que la loi finalement ne nous donne pas de latitude sur ce point concernant les écoles élémentaires.*

Le Conseil Municipal approuve la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année scolaire 2012-2013 à 740 € par élève comme suit :

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITICO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

22. Avenant n°18 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly pour l'année 2011-2012

Mme LE GALL : La Ville de Saint-Mandé a passé une convention le 20 novembre 1985, avec le Département du Val de Marne, pour déterminer le partage des responsabilités dans la gestion de l'ensemble scolaire Decroly et fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre commune à 1 500 francs par an et par enfant fréquentant cet établissement scolaire.

Il est rappelé que ce forfait a été ensuite porté par plusieurs avenants.

Le dernier avenant n°17 fixait la participation de la ville à 781,65 € pour l'année scolaire 2010-2011.

Par lettre en date du 23 octobre 2012, Monsieur le Président du Conseil Général a proposé de fixer le forfait pour l'année scolaire 2011/2012 à 887,10 € par élève saint-mandéen et par an au lieu de 781,65 €, représentant la participation réelle incombant à la Ville de Saint-Mandé : l'Ecole Decroly étant implantée sur le territoire de sa commune.

Mme TOUATI : *C'est une explication de vote. Nous croyons nécessaire de rappeler, d'autant que des personnes sont présentes dans la salle, que si nous votons pour cette délibération c'est parce que l'école Decroly est une école publique. Il y en a beaucoup de personnes qui ne le savent pas ou qui l'oublie parce que le nombre d'enfants saint-mandéens accueillis n'est quand même pas très important.*

M. MONTAGNON : *Vous vous souvenez que l'on a eu aussi une petite discussion sur l'évolution. Je le rappelle parce que les chiffres sont quand même assez importants. L'évolution 2012 sur 2011 c'est 13,5 %. On en a eu l'explication : c'est qu'il y a eu une baisse des effectifs. Très bien, mais l'évolution est quand même de 13,5 % et sur 10 ans c'est 66 %, juste cette petite précision sur ce que supporte la ville. Je ne conteste pas tout l'apport de cette école, mais tout de même, les chiffres sont là. Les chiffres, ce sont les juges de paix.*

M. le MAIRE : *M. MONTAGNON, on pourrait effectivement se dire, avec le même raisonnement que vous avez eu tout à l'heure, que la liberté de conscience devrait faire que chacun doit être attentif au coût public. L'argent public est de plus en plus rare, et les enfants dans les écoles élémentaires et maternelles publiques de Saint-Mandé coûtent moins cher que l'école Decroly dans la même logique.*

M. MAHEROU : *Je voulais rappeler la discussion que nous avons eue en commission. On s'était tous abstenus, majorité comme opposition, justement parce qu'on voulait avoir des renseignements. M. MONTAGNON nous les a donnés et mon vote sera pour.*

Mme TOUATI : *Je n'ai pas très bien compris la réponse qu'avait obtenue M. MONTAGNON, effectivement en commission on avait souhaité avoir des précisions sur les raisons, et je n'ai pas très bien entendu ce que vous avez dit.*

M. le MAIRE : *La raison est très simple, Mme TOUATI, vous avez eu la critérisation d'un certain nombre de paramètres de subventions par le conseil régional Île-de-France et par le conseil général du Val-de-Marne. L'orientation est de prendre le potentiel fiscal des habitants de la ville et non plus des paramètres généraux d'intervention publique sur telle ou telle politique. Très naturellement, cela a un impact, comme d'autres logiques*

qui sont en cours de prise de décision, sur la gestion de la commune et le coût. Comme il y a moins d'élèves à l'école Decroly, la masse financière étant toujours importante, naturellement elle se répartit sur moins de gens et donc cela augmente pour chaque personne. Vous avez 2 effets : la critérisation et l'effet de moins d'élèves dans l'école, au moins cette année. Peut-être qu'il y aura plus d'élèves l'année prochaine. Les chiffres qui nous sont donnés m'incitent à vous dire cela par simple jeu mathématique.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°18 à la convention relative à la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly pour l'année 2011-2012.

23. Avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

Mme PALLIERE : Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) intervenu entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville pour la période de 2011 à 2014 a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 28 novembre 2011.

Il prévoyait notamment l'augmentation du nombre de places d'accueil en crèche d'entreprise.

La Ville s'était engagée à mettre à disposition 10 places supplémentaires qui, suite à un appel d'offres, ont été réservées auprès de la crèche "Les petites Canailles".

L'avenant n°1 au C.E.J. porte sur cette augmentation et autorise la Ville à percevoir la participation afférente de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les places sont réservées pour 13 000 € par place et par an. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales est estimée à 4 000 € par place et par an.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance jeunesse 2011 – 2014 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

M. le MAIRE : *Cela complète donc le dispositif pour la Petite Enfance. Cela complète aussi ce que disait notre adjoint chargé des finances tout à l'heure sur la centaine d'AGED fournie.*

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance jeunesse 2011 – 2014 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

24. Plafond et plancher mensuels des ressources des familles prises en compte pour le calcul des prix de journées en crèches collectives et familiale

Mme OSMONT : L'application du barème Caisse d'Allocations Familiales s'impose pour l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance.

La collectivité peut toutefois modifier le montant des ressources maximales à prendre en compte.

Actuellement, le plafond est fixé à 7 200 €.

La participation des familles correspond à un taux d'effort applicable au budget annuel et est modulable en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille.

En accueil collectif En accueil familial

1 enfant : 0,06 % 0,05 % 1 enfant

2 enfants 0,05 % 0,04 % 2 enfants

3 enfants 0,04 % 0 ;03 % 3 enfants et +

4 enfants et plus 0,03 %

Il est proposé de faire passer le montant maximum des ressources à 7 800 € soit une augmentation de 7,69 % applicable au 1^{er} janvier 2013.

À ce jour, 69 familles seront concernées par l'augmentation. 9 familles dont les ressources se situent entre 7 200 € et 7 800 € qui verront leur participation horaire fluctuer sur la base réelle de leurs ressources et 60

familles dont les ressources dépassent 7 800 € qui verront leur participation horaire passer de 4,32 € à 4,68 € (exemple d'une famille ayant un enfant à charge).

Par ailleurs, le plancher des ressources communiqué annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales dans le courant du mois de janvier évoluera vraisemblablement à la hausse. Il est à ce jour de 598,42 € soit 0,36 €/heure pour une famille avec 1 enfant ; 13 familles sont concernées actuellement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau plafond des ressources prises en compte pour le calcul de la participation horaire en crèches collective et familiale applicable au 1^{er} janvier 2013.

25. Participation des usagers au séjour organisé par la Maison pour Tous à Munich les 7 et 8 décembre 2013

Mme CARRESE : Dans le cadre de l'activité allemand pratiquée à la Maison pour Tous et afin de répondre aux souhaits exprimés par les usagers, il convient d'organiser un séjour en Allemagne permettant une continuité logique de leur initiation.

Il est donc proposé un séjour, organisé par la Maison pour Tous avec le prestataire qui encadre les ateliers d'allemand et un agent administratif les 7 et 8 décembre 2013.

Le nombre de participants est fixé à 25 personnes maximum et concerne les adultes et les familles.

La prestation comprend :

- un aller et retour en avion,
- les transports en commun pour les déplacements en ville,
- L'hébergement dans un hôtel 2 ou 3 étoiles (1 nuit),
- 1 petit déjeuner, 2 déjeuners et 1 dîner,
- une visite guidée du centre historique de la ville, une visite en « tram de Noël » et une visite de 4 marchés de Noël ainsi que d'autres activités à caractère culturel.

Le prix du séjour s'élève à 370 euros par adulte, le tarif enfant sera en revanche révisé à la baisse selon le prix du billet d'avion.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après.

Coût du séjour :	370 € euros par adulte Le tarif enfant sera calculé sur la base des 370 € moins l'éventuelle remise sur le billet d'avion
Dates :	Du 7 au 8 décembre 2013
Thème :	Découverte des Marchés de Noël
Lieu :	Munich (Allemagne)
Nombre d'inscriptions :	15 personnes minimum et 25 personnes maximum
Public :	Adultes et familles
Prestations :	- transport : aller et retour en avion - hébergement : Hôtel 3 étoiles - restauration : 1 petit déjeuner, 2 déjeuners et 1 dîner - visite d'un musée et des Marchés de Noël

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie de la Maison pour Tous

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise en œuvre de ce séjour.

26. Création du dispositif du permis de conduire citoyen

M. WEIL : Le Permis de Conduire Citoyen s'adresse aux jeunes Saint-mandéens de 18 à 25 ans en voie d'insertion sociale et/ou professionnelle pour laquelle l'obtention du permis de conduire est indispensable. La Ville de Saint Mandé participerait au financement de ce permis de 50 à 80 % du coût total en déduction d'une aide financière du Conseil Général du Val de Marne (FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes), facturé par l'auto école partenaire de l'action. Il resterait à la charge du jeune : les frais de dossiers et d'inscription à l'auto école, les heures supplémentaires de conduite et les éventuelles présentations supplémentaires à l'examen du code de la route et de la conduite.

Ce financement serait octroyé à des jeunes en contrepartie de leur participation active à des actions citoyennes dans les services municipaux. L'aide octroyée par la Ville, au bénéficiaire, sera fonction de son engagement en temps pour l'action citoyenne, pour exemple : 50 % de prise en charge financière du permis de conduire pour 50 heures d'actions citoyennes du jeune.

Un sondage a été effectué au sein des différents services de la ville. Les actions citoyennes proposées par ces derniers pourraient être les suivantes :

Actions citoyennes	Définition de l'action et rôles et attitudes du jeune	Service demandeur
Visites de l'amitié		CCAS
Aide à l'événementiel (Noël des familles)	Accueil et aide à la distribution de paniers repas	CCAS
Aide à la rédaction de questionnaires		CCAS
Aide à l'événementiel (concerts, débats...)	Accueil et orientation du public	Bibliothèque/ Médiathèque
Gestion point-école	Garantir la sécurité aux abords des écoles, aide à la surveillance et à la traversée des piétons	Police municipale
Aide à la diffusion et au dépouillement de questionnaires		Direction de la Famille
Aide à l'inventaire de la ludothèque		Direction de la Famille
Aide à l'événementiel de la ludothèque		Direction de la Famille
Surveillance des salles Maison de la Famille en soirée (prêt de salles pour les étudiants)		Direction de la Famille

Une convention de partenariat avec l'auto école saint-mandéenne retenue pour ce projet sera signée.

Un jury composé notamment des membres de la Commission Municipale Famille, se réunira pour la sélection des jeunes bénéficiaires. Le candidat à cette aide financière sera reçu et présentera un dossier (dossier du FDAJ) et devra motiver son engagement futur.

M. MAHEROU : *Je voterai pour ce projet parce que je trouve que c'est un très bon projet, surtout pour les jeunes qui sont à la recherche d'emploi. Bien souvent, on leur demande le permis de conduire. Et puis, les services qu'ils pourront faire, ce sera bien pour tout le monde, pour eux et aussi pour les services où ils seront employés.*

M. AINS : *C'est juste pour revenir sur un point que l'on avait évoqué en commission. Effectivement, c'est une idée tout à fait intéressante, mais il conviendrait d'être particulièrement vigilant sur les actions qui seront menées par ces jeunes. On avait évoqué des petits éléments, enlevés du tableau depuis, mais qui montrent bien que le projet n'est peut-être pas complètement abouti sur les actions citoyennes prévues, avec des choses qui pourraient être de nature peut-être dangereuse dans certains travaux, ou qui pourraient aussi être concurrentes de certaines activités, prestations ou autre.*

Mme PALLIERE : Comme je l'ai déjà dit en commission, on a fait un sondage auprès des services qui ont donné leurs idées et l'on s'en est tenu à leurs idées. On a retiré certaines choses avec lesquelles nous n'étions pas d'accord. Quand on aura des candidats, on retournera vers les services. De toute façon, il faut que les jeunes soient pris en charge au sein des services par quelqu'un qui les suive, il n'est pas question de les lâcher dans la nature. En fait, le service sera adapté à ce que l'on peut leur proposer en matière d'accompagnement. À ce moment-là, on sera très vigilants à ce que les travaux ne soient pas dangereux et il n'est pas question de remplacer un employé de Mairie. Mais cela est évident, de toute façon ce ne serait pas légal, et il n'en est pas question.

M. le MAIRE : Merci Claire pour ces précisions et pour avoir mené ce dossier qui est très intéressant. Pour ma part, en tant que président de la Mission locale pour l'emploi du nord du bois de Vincennes. Je m'en réjouis parce que cela complète très bien le dispositif que l'on a mis en place à la mission locale, qui concerne les jeunes en difficulté de 16 à 25 ans. Comme le disait M. MAHEROU, c'est important d'avoir le permis de conduire pour pouvoir aller à son travail et c'est souvent extrêmement important pour les artisans, les PME, les livraisons, etc.... C'est un plus qui s'adresse à des jeunes qui ont le sens de l'engagement, du comportement. Cela rejoint un peu l'état d'esprit du service civique et c'est une excellente chose.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création du dispositif du Permis de conduire Citoyen à destination des jeunes saint-mandéens de 18 à 25 ans en voie d'insertion sociale et/ou professionnelle pour laquelle l'obtention du permis de conduire est indispensable.

27. Répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne entre les associations à caractère local

M. NECTOUX : Depuis plusieurs années, l'assemblée départementale alloue annuellement à la Ville de Saint-Mandé une dotation à destination des associations à caractère local.

Pour l'exercice 2012, cette contribution est de 0,643 € par habitant, ce qui permet à la Ville de percevoir 14 480 € sur la base de 22 518 habitants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition de ladite dotation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne d'un montant de 14 481 € entre les associations à caractère local.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2012 DEPARTEMENTALES

NOM ASSOCIATION	PRESIDENT	DÉCISIONS 2012
CONFERENCE SAINT-VINCENT DE PAUL	Jean-Philippe GELEZ	1450
APEI PAPILLONS BLANCS	Michel DUPONT	1000
AMOPA DU VAL-DE-MARNE	Henri RENE	300
ASSO. NLE MEMBRES ORDRE NATIONAL MERITE	Roland POINSARD	300
ENTRAIDE EGLISE REFORMEE DE VINCENNES	Catherine PIOT-LERAY	600
ANAF	Anita ELGAIRE	800
ASMAC	Jean-Pierre COUTUREAUX	1000
JAZZ CLUB DE SAINT-MANDE	Pierre EROUKHMANOFF	300
ASSO. DES AMIS DE L'ECOLE DECROLY	Emmanuelle, CAR	500
ASSO.PROMOTION CENTRES THERAPIE-ACTP	Maria LANDAU	1000
COMITE DES FETES	Jean-Pierre NECTOUX	1731 dont 1000 excep.
ADJ	Jean-Pierre NECTOUX	1500

ADAMA	Pierre CHALVIDAN	700 dont 100 excep.
SECOURS CATHOLIQUE	Francis ROUBAUD	300
AFYA LA SANTE	Jean-Pierre LECHAUX	700 dont 200 excep.
VILAVERDENSES	Marcelo GOMES	600 dont 100 excep.
ANCIENS DU RAYON ET LORRAINE	Philippe MÉNARD	1500
ASS. DÉPART. DES CONJOINTS SURVIVANTS	Jacqueline DELCHIÉ	200
	TOTAL	14 481

28. Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales

Il vous est demandé de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le MAIRE :

- Actualisation des droits de voirie 2013 de la ville de Saint-Mandé
- Instauration d'un tarif exceptionnel pour certains spectacles
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association instant présent
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association Vila Verdense
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association l'ARA
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association MAPE
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association Café Diabolo
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association Sens et Etre
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association La Passerelle
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion d'une représentation de « la sauce aux sons », spectacle de l'association « mère deny's family »
- Adoption d'un contrat de bail d'un bien du domaine privé de la ville
- Adoption d'un contrat de bail d'un bien du domaine privé de la ville
- Approbation du renouvellement d'une convention de coopération entre Pôle Emploi et la ville de Saint-Mandé
- Cession de contrebasses
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "Noël Baroque" par l'ensemble Le Palais-Royal
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Michel Jonasz en concert piano/voix" par la société Art FM production
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle "le p'tit poisson futé comme ça" par la compagnie "simagine"
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Cécile Corbel quintet" par la société Bran music

- Approbation d'une convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale
- Autorisation donnée à M. le MAIRE de signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention de vidéoprotection
- Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Mandé et l'État relative à la vidéoprotection urbaine
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre des actions dans le cadre de la convention avec le FIPHFP et animation de la politique de handicap de la ville de Saint-Mandé

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire.

29. Questions diverses

Mme TOUATI : deux questions et observations diverses. La première a trait à l'avenue du Général de Gaulle et son « creux » ou son « val » comme vous préférez. Samedi soir dernier, aux alentours de 9 heures, donc à une heure pas très tardive, j'étais dans le bus qui venait du Bois de Vincennes, direction mairie. À un moment, le chauffeur a poussé un juron en disant « qu'est-ce que c'était que ce bazar », en utilisant un mot d'ailleurs moins choisi. Pourquoi ? Parce qu'à l'angle, où il y avait anciennement le restaurant la palmeraie de Marrakech, il y avait 3 voitures, et en face, pratiquement devant Coccinelle, il y avait une voiture « grand format », de sorte que le bus a dû s'arrêter. Je n'étais pas dans les conditions d'appeler la Police municipale, mais cela aurait été dans d'autres conditions, je l'aurais appelée, parce qu'il faut affirmer, dès le départ, « non il n'y a pas de stationnement dans cette rue » ; c'était un des objectifs du projet. Alors voilà, c'est vraiment une question qui me paraît importante.

L'autre observation concerne la commission handicap. J'y ai assisté, elle a donc eu lieu annuellement, ce qui n'avait pas été le cas, mais j'ai vraiment eu l'impression, je pense que notre collègue Michel MAHEROU en parlera, que c'était la redite de la précédente commission. Par ailleurs, on doit établir un plan. Il y a quand même des étapes où l'on est tout à fait en retard, même s'il y a des travaux qui sont effectués sur la commune.

Mme ARTHUR : je reviendrai également sur l'aménagement de l'avenue du général de Gaulle. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Geneviève TOUATI, mais j'ai effectivement aussi constaté des stationnements abusifs. Mais surtout, même si la question n'est pas posée au conseil municipal, sur cet espace gagné pour les piétons avec les trottoirs, ce qui est une excellente chose, j'aimerais que l'on soit vigilant à ce que les trottoirs ne soient pas occupés par des terrasses de restaurant ou de café, à ne pas perdre l'espace gagné justement au profit des restaurants ou des cafés. Je pense notamment, parce que tout le monde pense au même restaurant, celui qui est juste en face de la mairie, le restaurant italien pour ne pas citer où il y a un bel espace de trottoir, c'est très bien, on en profite. Franchement, on respire mieux, donc cela serait un petit peu dommage que la voirie soit occupée par des tables de restaurants.

J'ai assisté également à la commission d'accessibilité aux handicapés. J'ai discuté avec 2 personnes qui représentaient l'association des handicapés non-voyants à cette commission. Eux trouvent extrêmement dérangeant les tables qui sont avenue du Général de Gaulle, les 2 tables du café Cyrano qui sont en permanence dehors alors qu'il n'y a même pas d'espace suffisant pour passer. Je crois que l'espace réglementaire n'y est pas. Je voudrais que l'on soit vigilant sur ce point-là.

M. AINS : Toujours pour parler de l'actualité du « Creux » de Gaulle, moi qui la traverse tous les matins et tous les soirs, j'avais le sentiment, même si j'ai l'impression que cela va un petit peu mieux, qu'il fallait un peu slalomer tous les matins entre les poubelles. Je me demandais donc s'il y avait possibilité de voir avec les copropriétés si on les met le long de la route ou le long du mur. En termes de salubrité publique, énormément de poubelles n'ont plus de couvercle, tout est à l'air libre. Cela n'est, ni très sain, ni très hygiénique.

J'avais lu votre petite information sur « le creux de Gaulle devient le val de Gaulle » et je voyais que vous indiquiez entre autres « systématiquement verbalisé et mis en fourrière ». C'est vrai que pour habiter un endroit où je suis à un vrai carrefour, où il y a des stationnements permanents dans tous les sens, à l'angle de Mouchotte, j'ai rarement vu la fourrière intervenir, alors je voulais un peu comprendre comment fonctionnait la verbalisation et l'intervention de la fourrière ?

On avait discuté en commission « vie associative » sur un projet qui me tient particulièrement à cœur : la création d'une Maison des associations. J'ai regardé un petit peu dans les communes environnantes. Il semble qu'elles ont toutes une maison des associations. Ici, ce n'est pas le cas. Le problème de place a été évoqué : où la mettre, où trouver l'espace pour créer cette maison ? On parle régulièrement d'intercommunalité, il serait peut-être utile de s'orienter vers les communes environnantes pour voir s'il y a des partenariats qui pourraient être faits, pour proposer divers services de formation, d'accompagnement, même si je sais qu'il y a des choses qui sont faites sur la commune. Je crois que ce serait intéressant d'avoir une vraie maison d'association sur cette commune.

Je voudrais avoir l'avis de notre délégué au SIPPAREC sur le recours qui avait été mené concernant les tarifications de l'électricité, qui a conduit à l'annulation de l'arrêté par le Conseil d'État. Je voulais avoir quelques informations sur le sujet, parce qu'apparemment cela concerne une somme de quelques milliards d'euros qui auraient été surfacturés sur les tarifs depuis 2009, qui pourraient être restitués aux contribuables à partir de 2013.

M. MAHEROU : *Je vais parler de l'avenue du Général de Gaulle rénovée. Quand les bacs à fleurs ont été installés, j'ai fait un petit reportage photo que j'ai présenté en commission. J'avais fait quelques observations, rien n'a bougé, donc je pense que cela n'a pas été pris en considération.*

Je ne sais pas ce que l'on vous a raconté, M. le Maire, mais j'ai été assez surpris de quelques réflexions à cette commission. Je pense être un conseiller municipal d'opposition qui m'implique pour ma ville Saint-Mandé. Cela fait 42 ans que j'y habite et je suis chauvin de ma ville malgré que je sois béarnais. Je suis chauvin en tant que Béarnais, mais je suis chauvin aussi en tant que Saint-Mandéen. Je veux donc vous dire en direct, devant tout le monde, que je ne suis absolument pas contre les bacs, ni les fleurs.

M. le MAIRE : *M. MAHEROU, on ne m'avait pas dit que vous étiez contre les bacs ou contre les fleurs, donc ne vous tracassez pas, ce n'est pas venu jusque-là. Je sais que vous avez montré un certain nombre de choses. Si vous le permettez, je voudrais commencer par le val de Gaulle puisque c'est l'une des plus grandes questions qui sont posées par nos différents collègues. Tout d'abord, je veux rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce chantier, en particulier notre collègue Florence CROCHETON, qui à notre demande et à ma demande en tant que Maire, a conduit cette aventure de façon remarquable. Je remercie aussi Françoise DUSSUD pour la concertation avec les commerçants. Je pense que cette concertation, le travail fait d'enquêtes, d'analyses, d'études, d'améliorations progressives de ce projet nous a permis d'avoir quelque chose de superbe, qui été tenue dans les temps et avec des économies, c'est assez rare il faut donc le souligner. Merci aux adjoints au Maire et aux services, toutes celles et tous ceux qui ont donné leur avis, qui ont participé, le conseil général qui a largement financé, le conseil régional, la réserve parlementaire. Tout le monde est satisfait de cette très belle réalisation. Alors naturellement, comme toute chose neuve, il faut la faire vivre et pouvoir constater d'abord comment cela vit pour pouvoir améliorer tel et tel point. J'en parlais avec Florence CROCHETON hier matin, nous allons rajouter 2 ou 3 « Toutounets » qui manquent. D'autant plus qu'un nouveau magasin à destination des canidés s'est récemment ouvert. C'est un lien civique extrêmement important que j'ai vu avec les personnes responsables de ce magasin, pour qu'elles incitent les propriétaires de chiens à suivre notre charte du civisme. Nous avons l'éclairage à Bir Hakeim à améliorer et nous avons l'information de la « zone 30 » à démultiplier. Il y aura des contrôles radars à travers 2 radars pédagogiques sur l'avenue, sur des lampadaires qui sont prévus déjà à cet effet. Tout cela va se compléter, mais nous avons tenu d'abord au respect des délais, grâce aux entreprises, et puis faire en sorte que pour les fêtes, la ville soit libre des travaux et donc ces petites améliorations définitives seront faites au fur et à mesure que les éléments arriveront.*

Sur l'utilisation par les automobilistes de manière inadaptée du stationnement payant, nous avons déjà mis plus de 75 PV. Je ne peux pas laisser la police municipale en permanence. Elle a les points-écoles et d'autres missions, et il est vrai que dès que les agents ont quitté la zone, il y a en toujours un ou deux de temps en temps qui essaye de le faire, c'est qui s'est produit Mme TOUATI, lorsque vous êtes passée. Il y a des gens inciviques, ce n'est pas la faute de la police municipale, ce n'est pas la faute du maire de Saint-Mandé, c'est la faute de la génération d'aujourd'hui qui est ainsi. On va mettre de plus en plus de PV, et vous allez Mme TOUATI, faire votre travail de conseillère municipale, en allant dire aux uns et aux autres qu'il ne faut pas se garer. Vous avez eu le réflexe d'appeler la police municipale, cela s'est débloquent donc c'est très bien, je ne peux que vous y enjoindre. J'ai une note qui part demain à la police municipale avec une réunion prévue pour une concentration des efforts de la police pendant un mois et demi. La Police nationale va venir faire des contrôles radars. Tout ça va rentrer aussi dans les mœurs, il faut habituer les uns et les autres à se structurer

autour de cet espace. Ce n'est pas en une journée que nous allons réussir à faire en sorte qu'il y ait 0 voiture. Il y a des espaces à faire vivre aussi sur les côtés, puisque nous avons mis des espaces parkings temporaires, à la fois pour les commerçants, les livraisons, etc. il faut les faire travailler, il y a les 3 ou 4 "plots minute" devant la poste. Nous aurons prochainement le parking que doit construire Q-Park, 30 ou 35 places de motos supplémentaires pour le parking Charles Digeon, qui va accentuer la place pour les 2 roues qui sont aussi très nombreux. Tout cela va rentrer dans les mœurs. Il faut aussi habituer les gens à comprendre que la police a d'autres missions, et ne peut pas non plus être là en permanence. Les choses vont venir petit à petit.

Sur les bacs à fleurs, pour l'instant, on étudie, on regarde, on écoute, on analyse et je pense que l'avenue a pris un certain cachet. On en a transporté un qui était le plus près, celui du boulanger, de l'autre côté sur la BNP. Il y a 1m40 réglementaire, la loi exige 1m40 pour que 2 personnes se croisent, que la poussette passe, que la personne handicapée en fauteuil roulant puisse passer, ce qui est le cas. Chacun doit faire un petit effort et que l'on puisse aménager les choses de manière intelligente.

Sur les terrasses, aucune décision n'a été prise. Nous avons demandé que l'on complète le règlement-terrasse que nous avons adopté en 2006 ou 2005, je ne sais plus très bien, de telle façon à ce que l'on puisse éventuellement prendre quelques décisions, on va les étudier, on dira oui, on dira non et elles passeront naturellement en commission.

Le problème des poubelles, M. AINS, était déjà sous-jacent avant, mais il est encore plus apparent aujourd'hui où cette avenue est libre de voitures et de la pollution automobile. Nous allons reprendre notre règlement et, en janvier dès que les fêtes seront terminées, essayer de regarder, de le mettre à plat et à jour, de le moderniser, l'améliorer, de réunir tous les syndicats de copropriétés et de mettre quelqu'un là-dessus. Nous pensons même que cela pourrait être l'objet d'un contrat d'avenir si nous prenions quelqu'un en ce domaine. Quelqu'un qui pourrait faire ce genre de choses avec aussi les ambassadeurs du tri, comme nous l'avons dans le passé, pour faire en sorte de développer le tri sélectif, le nettoyage et le maintien d'un parc de conteneurs à poubelles de qualité. Il y a effectivement des gens qui arrachent le couvercle, c'est à nous de regarder ça et nous allons nous pencher sur ce sujet. Vous avez eu raison de le souligner.

Pour la Maison des associations, il faut savoir qu'il y avait eu dans le passé une maison des associations. Elle a été au 40 de Gaulle, elle a bougé et nous avons eu beaucoup de mal à la faire vivre parce que nous avons souvent des associations qui ont déjà leur siège. On a eu du mal à les regrouper dans un même lieu. Nous avons proposé des services par le biais des relations publiques qui aide profondément les associations en faisant de la mise en page et de la production de documents tracts affiches, de l'affichage, prêts de salles, locations, prêts à titre gracieux ou à titre onéreux s'il le faut. Tout cela fonctionne plutôt pas trop mal, mais c'est vrai que nous n'avons pas d'espace. On avait même eu le souci, à un moment donné, de faire une maison de la coopération décentralisée pour réunir toutes celles et tous ceux qui ont une association dans ce domaine et les valoriser vraiment, les aider dans leur travail, c'est un élément extrêmement important.

La Commission handicap s'est réunie et a fait un certain nombre de constats. Bien sûr que nous sommes en retard sur certaines choses, mais toutes les villes de France sont en retard. Nous allons continuer ce travail progressif, en injectant l'argent que nous pouvons y mettre, parce que cela coûte très cher, nous avons fait beaucoup de choses. On ne peut pas non plus dire que Saint-Mandé est en retard même s'il y a des éléments qui ne sont pas faits. Quand je vois le budget qui a été engagé dans l'ascenseur de la piscine, les travaux de réfection et d'accessibilité à la piscine, je m'en réjouis mais j'aimerais qu'il soit plus utilisé. Nous avons l'accession sur les différents centres de soins, centre technique de la mémoire, la Mairie de Saint-Mandé, le poste de police, les écoles, les ascenseurs dans les écoles. Il y a 20 ans que l'on a mis des ascenseurs dans les écoles, on était bien en avance. Je pense au jeune fils du pianiste Petrucciani, que nous avons accueilli, et d'autres pour qui nous avons fait ces ascenseurs. On travaille aussi avec l'Institut Val Mandé qui améliore ses conditions d'accueil et nous allons continuer. La commission du handicap pourra donner son avis pour les commerces. Tout cela est plutôt positif et ce sera fait au fur et à mesure que nous aurons la capacité financière de le faire.

Pour le SIPPÉREC, M. AINS, je n'ai pas de nouvelles particulières, c'est dommage parce que j'ai rencontré le directeur général de SIPPÉREC ce matin, on était sur un autre sujet et ça nous est complètement sorti de la tête. Dommage que vous ne nous ayez pas interrogés plus tôt mais je vous propose de l'interroger demain, de regarder cela, d'avoir une réponse très précise. Ce sont souvent des sujets délicats où tout est dit et son contraire. Je pense que le mieux est de faire en sorte que nous sachions exactement ce qui se passera, plutôt que de nous lancer dans des spéculations parce que l'on aurait entendu un tel qui aurait dit qu'un tel, etc. Je préfère l'interroger en votre nom à tous dès demain matin. Je ne suis pas certain qu'il ait beaucoup à nous dire, vu ce que cela représente, mais vous avez raison d'avoir souligné ce problème extrêmement important.

Pour terminer, M. MAHEROU, je vous confirme que vous aimez les fleurs, ça ne pose pas de problème.

M. AINS : *J'ai bien lu le document concernant le creux De Gaulle, et quand vous expliquez que vous ne pouviez pas laisser la police municipale en permanence, j'ai quand même lu à certains endroits le procédé de vidéo verbalisation mis en place. Cela veut dire que de la salle de contrôle on peut quand même verbaliser des véhicules ?*

M. le MAIRE : *Nous avons obtenu le 12 novembre dernier l'autorisation de la commission préfectorale. Nous allons mettre cela en œuvre à peu près fin janvier. Il y a un certain nombre de problèmes de précision sur les ordinateurs, sur les écrans, etc., et de conventions à mettre en œuvre. Il faut également préparer les agents de la police municipale pour qu'ils soient formés à cette nouvelle manière de mettre des PV. Mais l'ordre a été donné d'y aller au maximum, par contre il est certain qu'il y aura de temps en temps des gens qui tricheront, n'hésitez pas à appeler la police municipale. Nous allons essayer de faire en sorte qu'elle soit la plus mobilisée possible sur ce sujet. En même temps, elle doit assurer les services point-école, la proximité, la circulation dans la ville... Quant à la fourrière, il est vrai que dans un premier temps nous avons décidé d'appliquer plutôt la verbalisation avec les explications, parce qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas fait attention à l'interdiction de stationnement. Deuxième temps, c'est à dire le 2 janvier, la fourrière arrivera, à la condition qu'elle soit disponible parce qu'il n'y a qu'une fourrière pour 50 villes.*

M. MAHEROU : *auparavant, les relations publiques nous envoyaient mois par mois les manifestations qui se déroulent dans la ville ou à la mairie, c'était bien pratique pour mettre les agendas à jour. Je vous demande si ce serait possible de reprendre ce qui se faisait avant s'il vous plaît ?*

M. le MAIRE : *Je pense que c'est une erreur du service relations publiques. Comme tout est dans le petit Saint-Mandéen et sur l'agenda de l'application smartphone ou d'internet, il pense que vous l'avez. Mais comme vous êtes conseiller municipal, je demanderai que chaque fin de mois il y ait l'ensemble de ces documents, il y ait même les travaux en cours, de façon que vous puissiez informer vos riverains de ces travaux lorsqu'ils vous concernent.*

Voilà mes chers collègues, je vous souhaite, à toutes et à tous, de très belles fêtes de Noël, de joyeuses fêtes de fin d'année. J'aurais l'occasion de vous souhaiter une bonne année en 2013, donc attendons 2013, mais nous avons prévu le verre de l'amitié pour terminer cette année 2012.

À vous tous merci.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22h15.